



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DU



PROJET ACADÉMIQUE
2018 - 2021

LE MOT DU RECTEUR

Le projet académique de Guyane 2018-2021 a traversé une situation inédite avec la crise sanitaire du COVID-19. Cette tempête qui a bousculé le système éducatif a été l'occasion de réaffirmer les valeurs républicaines fondatrices de notre société. L'égalité d'accès à l'éducation, la fraternité, ont été source d'une mobilisation sans pareil de l'éco-système éducatif où L'École s'est alors questionnée et a dû parfois se réinventer afin de répondre aux enjeux scolaires qui étaient alors fragilisés.

Penser que ces deux années seraient lettres mortes en termes de projets, d'actions, serait méconnaître la dynamique éducative de notre académie et l'engagement des acteurs au quotidien auprès de nos élèves.

Ce bilan du projet académique est l'occasion de donner cette visibilité et de rendre hommage au travail de tous les personnels ayant contribué à la scolarité des élèves qui nous sont confiés au quotidien. »

PHILIPPE DULBECCO,
RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE GUYANE

AXE 1 : SCOLARISATION

AXE 1 : SCOLARISATION

OBJECTIF 1 : RÉUSSIR LA MASSIFICATION DE LA SCOLARISATION EN TERRITOIRE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La massification de l'enseignement en Guyane est un enjeu majeur et ce dès le plus jeune âge, dans un territoire marqué par de fortes inégalités économiques et sociales. En effet, la croissance démographique, la plus élevée de France hors Mayotte, est portée quasi exclusivement par un solde naturel : notre population est jeune et les naissances nombreuses (environ 8000 naissances et 1000 décès chaque année). A cette vigueur démographique, s'associe un flux d'entrées et de sorties du territoire : Si les jeunes partent effectuer des études supérieures ailleurs, de nombreux autres élèves arrivent toute l'année pour être scolarisés et cela complexifie les missions scolaires.

Les enjeux de la massification de l'enseignement pour ce bilan académique s'articulent autour de trois points : la scolarité dès 3 ans, l'accueil des élèves allophones nouvellement arrivés, les réponses apportées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

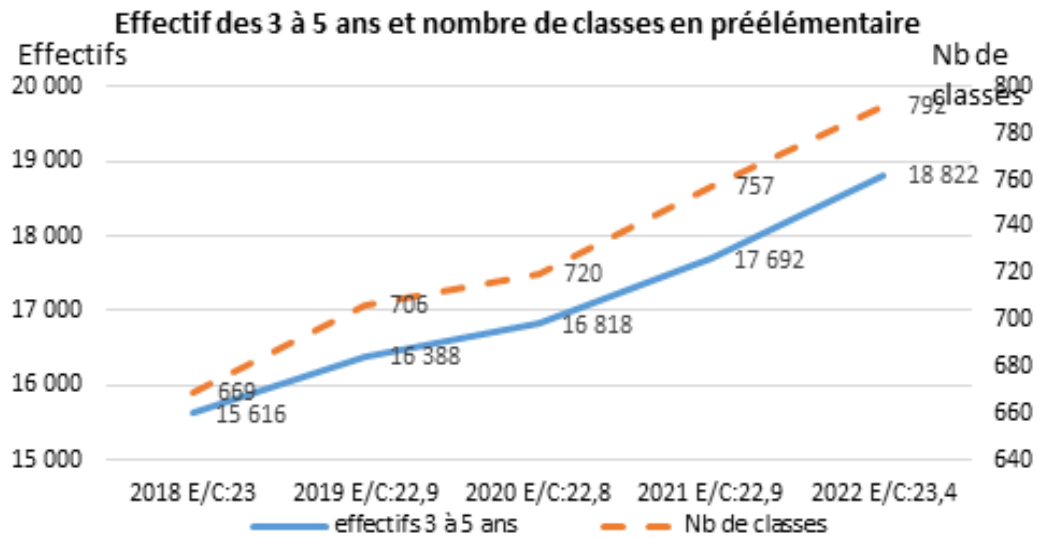
La scolarisation des 3 ans :

L'accès à l'École dès 3 ans pour les enfants, en particulier ceux situés dans les sites isolés, est devenu un véritable enjeu pour le territoire. Des classes de proximité ont été créées dans les sites mis à disposition par les municipalités afin d'éviter l'utilisation des pirogues pour se rendre à l'école. Cinq classes de proximité sur le territoire ont ainsi été ouvertes dans l'académie en 2019 : Sparwine (devenue une école), village Favard (Roura), Beli kampoe et Boniville (Grand Santi), Anaola Ondo et Patience (Apatou).

Directeurs d'école et chefs d'établissement ont également proposé l'ouverture des établissements scolaires sur une plus grande amplitude, mais les difficultés de transport des élèves et l'absence de demi-pension (notamment à Saint Laurent du Maroni) n'ont pas permis à ce projet d'aboutir à ce jour.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a abaissé l'âge minimum de l'instruction obligatoire à 3 ans (6 ans auparavant). L'académie a progressé sur ce point : Le taux de scolarisation des élèves en maternelle est passé de 70% en 2017 à environ 84% en 2022, grâce aux écoles de proximité sur les écarts. A la rentrée 2022, nous avons 792 classes maternelles (18 822 élèves de 3 à 5 ans), soit 123 de plus en 5 ans, ce qui correspond à la scolarisation de 3 206 élèves supplémentaires de trois à cinq ans sur cinq années.

Pour anticiper au mieux les flux à la rentrée 2024, un travail a été amorcé avec les structures de la petite enfance (établissements d'accueil de jeunes enfants) afin de mieux connaître le nombre d'enfants accueillis sur le département qui devront être scolarisés.



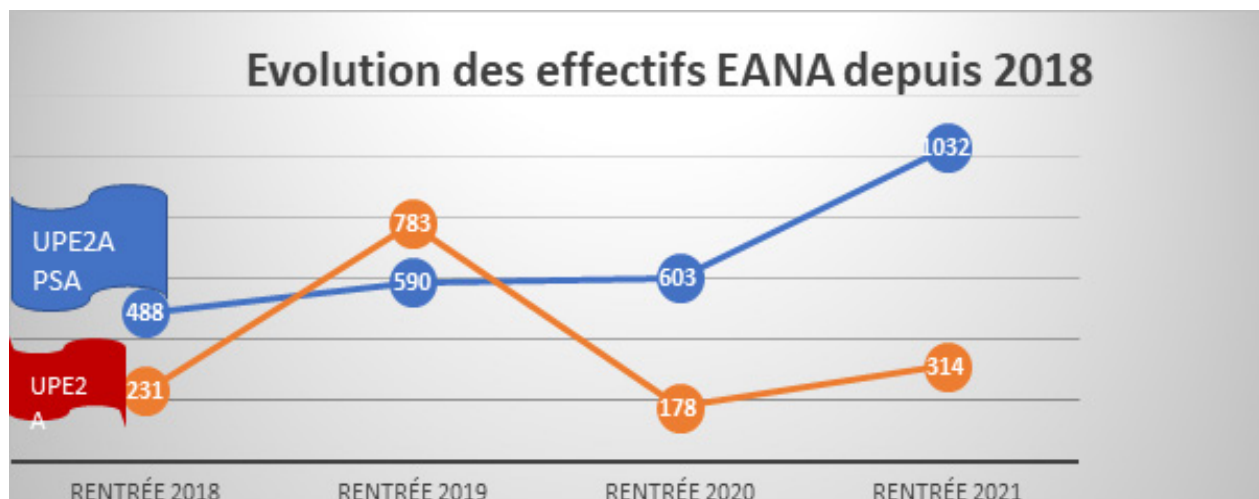
Accueil des élèves allophones :

Sur 5 ans, l'accueil des EANA est passé de 781 à 1346.

Depuis la rentrée 2017, la gouvernance a permis un **dédoublé des moyens humains** pour améliorer l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés au second degré. Ainsi, les EPLE de l'île de Cayenne ainsi que ceux de Kourou ont accueilli deux fois plus d'élèves allophones grâce à ce mode opératoire. Il y a désormais 43 enseignants en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants Peu Scolarisés Antérieurement (UPE2A PSA) (professeur des écoles au collège ou au lycée) pour un total de 37 collèges publics. Les collèges « en tension » situés dans des zones ayant un fort taux d'arrivées d'enfants étrangers bénéficient ainsi d'un **doublement voire davantage**. A Cayenne par exemple, 12 nouveaux dispositifs ont été mis en place dans 5 collèges.

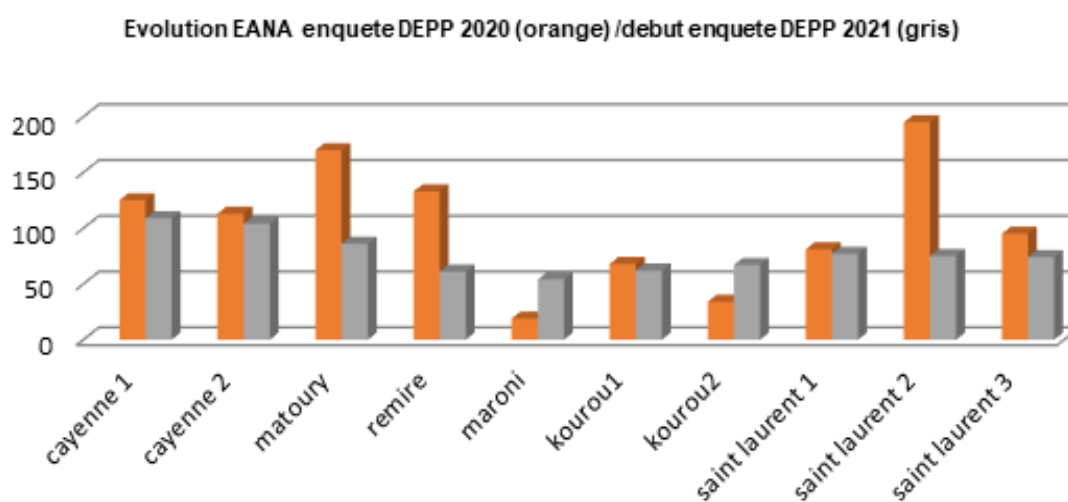
Sur les cinq dernières années, le **travail produit des résultats significatifs** pour l'accueil des élèves allophones, le délai de scolarisation des élèves allophones a été considérablement réduit.

Désormais, la priorité est l'accueil des élèves sur les communes plus rurales qui accueillent aussi des enfants nouveaux arrivants. Cela est le cas aujourd'hui à Sinnamary.



Dans le premier degré, la population des élèves accueillis au premier degré est globalement stable. Elle est de 850 élèves chaque année sur les 10 circonscriptions.

Le nombre de postes est calibré selon les remontées de l'enquête de la DEPP (Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance). Mais l'exemple de Sinnamary montre aussi que l'Académie répond aux urgences et situations qui changent très vite, et demandent une véritable réactivité.



Les axes de progrès : Un travail avec les services de la scolarité des municipalités doit être mis en œuvre pour améliorer le dialogue avec les familles et rapprocher ces dernières du système éducatif pour les enfants relevant du premier degré.

Au second degré, le travail doit désormais davantage porter sur l'accueil au lycée polyvalent.

Les élèves à besoin éducatifs particuliers :

Depuis 2020, ont été créés :

- Une UEE PCPE au lycée Tarcy à SLM
- 2 ULIS lycée à Cayenne, Matoury – 3 ULIS lycée sont programmés pour la rentrée 2023 – Cayenne et Kourou
- 2 Ulis collège à Macouria et Matoury une ULIS collège est prévue à SLM à la rentrée 2023

- 2 itinérants TFV et 1 TFA (troubles des fonctions visuelles et auditives)
- 1 CUEI ASH (coordonnateur pour les élèves à comportements atypiques à SLM – Deux sont prévus à Kourou et Saint-Georges)
- 2 postes « personne ressource pour l'autisme » à Cayenne et Saint-Laurent

Dans le cadre de la politique de l'école inclusive, la collaboration avec l'ARS a favorisé la création de 4 unités autisme : 2 UEMA (unité d'enseignement externalisé maternelle autisme) et 2 UEEA (unité d'enseignement externalisé autisme en élémentaire) à Cayenne, Rémire-Montjoly et Kourou. Cet accueil spécifique, centré sur l'acquisition des compétences sociales et éducatives, vise l'amélioration des chances de réussite du parcours scolaire de ces élèves.

La même démarche devrait être engagée pour les élèves porteurs de troubles auditifs. Un dispositif ULIS maternelle pour les troubles auditifs devrait ainsi être créé.

Compte tenu des besoins de scolarisation dans le second degré, l'académie a mis en place l'accueil de 14 élèves par dispositif en fonction de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), conformément aux dispositions réglementaires. Cette décision a permis de renforcer le lien entre le coordonnateur ULIS dans sa mission de personne ressource auprès des équipes pédagogiques concernées.

Environ 5/6 élèves porteurs de troubles du spectre autistique (TSA) de Kourou sont scolarisés à Rémire-Montjoly ou Matoury. Une dizaine d'élèves sont identifiés pour un parcours ULIS TSA à la rentrée 2023. La création d'une ULIS TSA dans un collège de Kourou est une priorité.

De même, compte tenu des priorités affichées dans les plans Autisme, la demande d'ouverture de deux DAR (dispositif d'auto-régulation) a été transmise à la DGESCO.

Les partenariats en place doivent être soutenus par les conventions en cours de finalisation.

OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER UNE PÉDAGOGIE ANCRÉE DANS LE TERRITOIRE

La Guyane se caractérise par une grande diversité linguistique : au-delà du français, une quarantaine de langues sont parlées sur le territoire. Plusieurs créoles cohabitent en Guyane mais les deux formes majoritaires sont le créole guyanais et le créole haïtien. Un Guyanais sur cinq parle le créole guyanais dans la vie quotidienne, que ce soit au travail, en famille ou entre amis et un Guyanais sur dix le créole haïtien. Le portugais est parlé au quotidien par 10 % des Guyanais.

Le Bas-Maroni, situé dans le nord-ouest guyanais (Saint-Laurent-du-Maroni, Mana et Apatou), abrite aussi une famille de langues partagées entre le Suriname et la région du Maroni : il s'agit des créoles à base lexicale anglaise, hollandaise et portugaise, dont les plus répandus sont le Sranan-Tongo (19% des Guyanais du Bas-Maroni le parlent dans la vie quotidienne), le Saramaka (9 %), l'Aluku (6 %) et le Ndyuka (5 %).

Les langues amérindiennes sont peu répandues dans les communes côtières de Guyane, elles le sont davantage dans les écarts le long du fleuve Maroni et Oyapoque. Par ailleurs, de plus petites communautés s'expriment en chinois, hmong, espagnol ou hindi. Chacune de ces langues est parlée par moins de 1 % de la population. Le néerlandais, langue officielle du Suriname, est utilisé dans la vie quotidienne par 2 % de la population guyanaise, presque exclusivement dans le Bas-Maroni où 8 % des habitants l'utilisent. Enfin, l'anglais, langue internationale, mais aussi langue officielle du Guyana, est quotidiennement parlée par 3 % de la population, et 8% des Guyanais y ont recours pour s'informer.

La grande diversité linguistique et la richesse culturelle de la Guyane sont des leviers très puissants sur lesquels le projet académique 2018/2022 s'est appuyé afin de proposer des expérimentations et des actions innovantes en réponse à l'originalité éducative du territoire.

L'académie de Guyane expérimente depuis 2018 les classes bilingues. Une forte montée en puissance de ce dispositif est à noter sur le territoire avec 3 classes en 2018 pour 55 élèves et 63 classes pour 1030 élèves en 2022. Ce dispositif s'appuie sur l'Article L321-4 du code de l'éducation « Dans les académies d'outre-mer, des approches pédagogiques spécifiques sont prévues dans l'enseignement de l'expression orale ou écrite et de la lecture au profit des élèves issus de milieux principalement créolophone ou amérindien. »

Pour rappel, les classes bilingues français-langue régionale proposent, dès la petite section lorsque c'est possible, un cursus spécifique intensif, dans lequel la langue régionale est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'activité et d'apprentissage. Ce cursus repose sur un principe de parité horaire hebdomadaire dans l'usage de

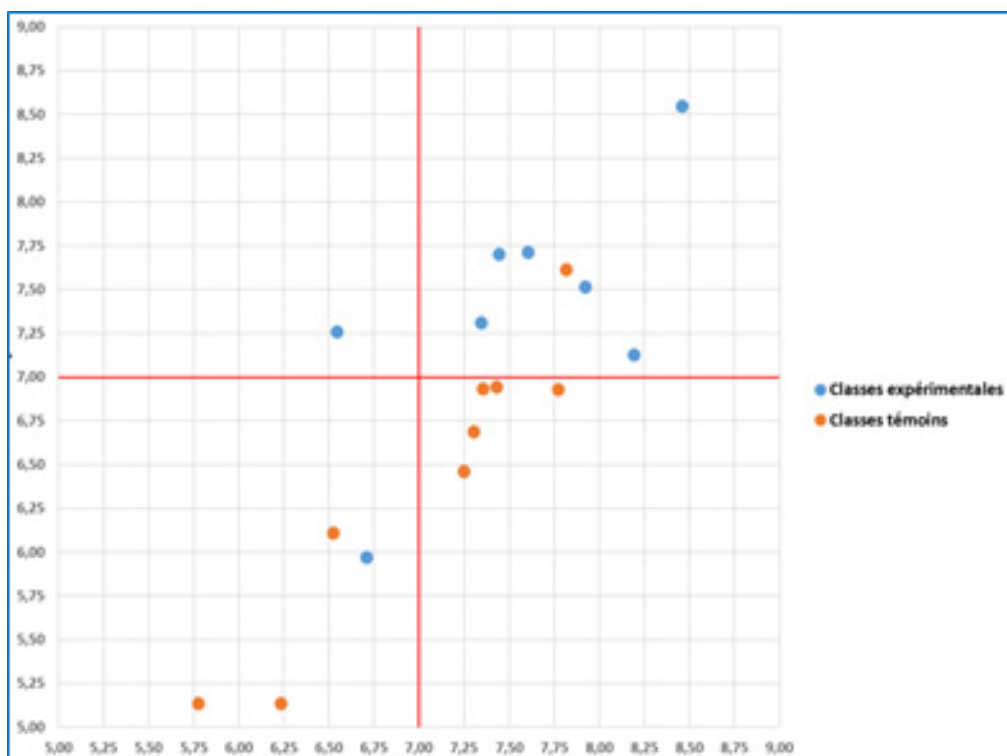
la langue régionale et du français en classe, sans qu'aucune discipline ou aucun domaine disciplinaire autre que la langue régionale soit enseigné exclusivement en langue régionale. De manière générale, l'enseignement bilingue français-langue régionale peut être organisé selon deux modalités, un enseignant-une langue, mais aussi un enseignant-une classe, deux langues. Dans le premier cas, deux enseignants se partagent le temps d'enseignement : l'un prend en charge l'enseignement en français, l'autre l'enseignement en langue régionale. Il leur appartient de définir de manière concertée l'intervention pédagogique de chacun auprès des élèves. Dans le second cas, le même enseignant assure la totalité des enseignements, y compris ceux consacrés à la langue régionale. Une classe ou une section bilingue peut regrouper des élèves de niveaux différents.

Ouvertes à la rentrée 2020-2021, neuf classes pilotes de grande section expérimentent concomitamment deux modalités :

- a. le bilinguisme à parité horaire langue maternelle – français langue de scolarisation
- b. le dédoublement dans sa formule co-enseignement.

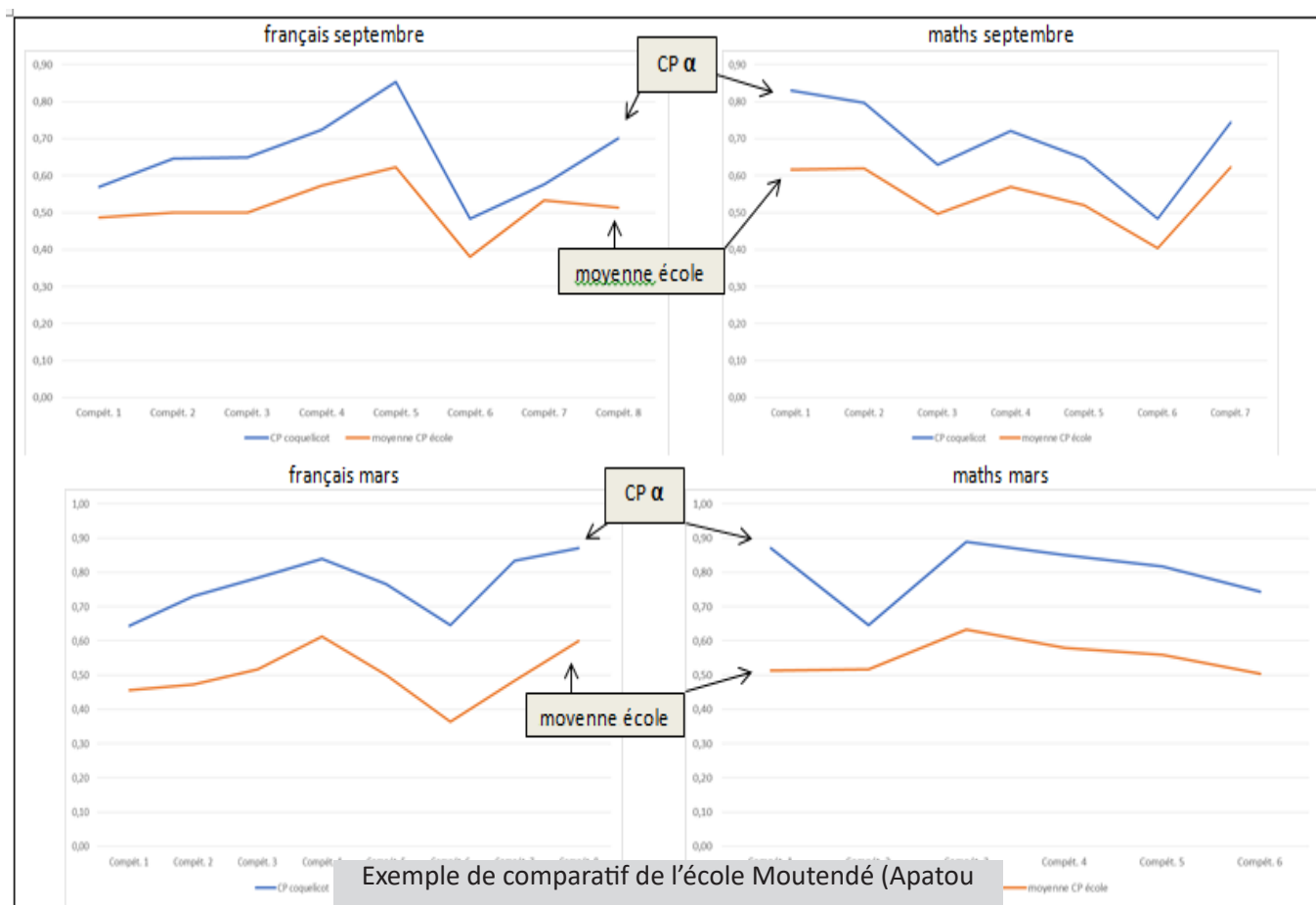
Les premières conclusions montrent que les classes bilingues dédoublées réussissent plutôt mieux en L1 (langue maternelle), ce qui était attendu, mais surtout en L2 (Français), bien que bénéficiant d'un temps d'enseignement deux fois moindre dans cette langue.

En 2020-2021, deux groupes de GS ont été évalués sur une série de compétences relevant du domaine de la conscience phonologique en français et en L1. Cette évaluation a mis en évidence la supériorité des classes bilingues.



Projection comparative (classes bilingues VS classes témoins) du type *nuage de points* – moyenne des compétences « phono » - L1 en abscisse ; L2 (français) en ordonnée.

2021-2022 : Les cohortes GS de 2020-2021 sont passées au CP. Les évaluations nationales (français et maths) ont servi d'indicateurs de performance. Les moyennes des CP des écoles où sont implantés les CP bilingues jouent le rôle de groupe témoin :



Exemple de comparatif de l'école Moutendé (Apatou – IPS = 53,1) CP bilingue VS moyenne des CP de l'école – compétences en abscisse ; performances en ordonnée.

La majorité des CP bilingues ont un bilan analogue à celui présenté ci-dessus. 3 CP bilingues se situent en dessous des moyennes-écoles. Ces résultats ne remettent pas en cause l'implantation de ce parcours bilingue. Ils révèlent en revanche des enjeux de pilotage de la carte scolaire. Si les classes bilingues accueillent une proportion anormale d'élèves en difficulté d'apprentissage et/ou de primo-arrivants, cela fausse les résultats.

Les cohortes GS bilingues 2021-2022 ont été évaluées selon les mêmes modalités qu'en 2020-2021 mais sur des compétences en langage oral (syntaxe) et en mathématiques (dénombrement de collections) en L1 et en français. Elles confirment les résultats de 2020-2021.

Réf. → https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/IMG/pdf/elements_d_evaluation_du_dispositif_des_classes_bilingues_francais-nenge_e_2021-2022.pdf

Synthèse quantitative :

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
nb de classes bilingues fr. L1	3	3	21	36	63
nb élèves cl. bilingues fr. L1	55	55	305	455	1030

Synthèse qualitative : les plus-values pédagogiques observées (évaluations comparées GS + résultats évaluations nationales) sont résumées dans :

2020-2021	https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/Elements-d-evaluation-du-dispositif-GS-dedoublees-bilingues-francais-nenge-e.html
2021-2022	https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/IMG/pdf/elements_d_evaluation_du_dispositif_des_classes_bilingues_francais-nenge_e_2021-2022.pdf

Une priorité pour la réussite de ces dispositifs, dans ce contexte de diversité culturelle et linguistique : **la communication avec les parents** et la dynamique de co-éducation , pour contribuer au déploiement pédagogique. La cellule d'écoute et de réponse aux familles, l'application « toutemonannée.com », le protocole d'accueil académique multilingues, sont autant d'actions, sans être exhaustif, qui contribuent à renforcer les liens école-famille.

Les évolutions des pratiques pédagogiques en lien avec le multilinguisme, l'apport des neurosciences ont été encouragées par la cellule CARDIE.

OBJECTIF 3 : UNE ÉCOLE EXIGEANTE ET BIENVEILLANTE

La volonté d'améliorer les apprentissages et les parcours élèves, s'est appuyée tout au long du projet académique sur la promotion d'une école bienveillante. Cette volonté s'est accompagnée d'exigences en termes d'accompagnement de la scolarité, de climat scolaire, de bien être, d'ouverture aux familles.

Une attention particulière pour le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers :

Le pôle Adaptation Scolaire Handicap (ASH) a formalisé un processus de communication avec les services académiques et les établissements afin de gagner en efficacité dans l'attribution des notifications d'affectation. Il se matérialise par des fiches de saisines et un calendrier partagé.

Le pôle ressource ASH handicap travaille à créer un outil de positionnement des élèves afin de mieux cerner en fonction des profils, les parcours scolaires les plus prometteurs.

La mise en place systématique de commissions de liaison entre les enseignants des dispositifs, les établissements médico-social, les classes ordinaires s'avèrent indispensables pour une meilleure continuité des parcours.

Le suivi du parcours des jeunes fait l'objet de formations, d'informations ou de sensibilisations pour le déploiement du Livret Personnel Inclusif :

- Campagne d'accompagnement pour le 1er degré à Saint-Laurent et à Kourou
- Accompagnement ponctuel à la demande dans les établissements
- Organisation d'une fiche de procédure en cas de difficultés avec la Direction des Services Informatiques (DSI)

A ce jour, Plus de 1200 livrets ont été créés – Plus de 90% relèvent du 1er degré.

- Une session de formation des cadres est prévue au sein des « bassins » de l'académie
- Des formations sont prévues à la rentrée 2023 pour accompagner les enseignants à renseigner les documents

Courant mai, démarre la phase de déploiement d'AGESH (outil de gestion AESH) par la formation des référents ASH.

- Les deux outils, encore en phase de développement engagent le pôle a un suivi régulier des évolutions et des problèmes.
- L'outil INCLUSCOL (outil de gestion des aménagements d'examen) sera développé en fonction du service de la DEC.

L'accueil des élèves et l'ouverture de l'école aux familles sont à renforcer :

Les dispositifs de scolarisation pour les Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) développés précédemment, s'accompagnent d'une volonté d'intégration des parents étrangers nouvellement arrivés. Le dispositif OEPRE « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » est une nouvelle réponse. Il met en place un environnement propice aux apprentissages en renforçant les actions d'ouverture de l'école en direction des parents pour une meilleure implication dans les instances de concertation et dans les projets « école-famille ». Le nombre de parents concernés a été quasiment multiplié par cinq depuis sa mise en œuvre.

Année scolaire	Nombre de parents
2020-2021	213
2021-2022	426
2022-2023	903

L'année scolaire 2022-2023 voit l'augmentation du nombre de groupes (57 à ce jour), mais aussi l'émergence d'écoles primaires, et une répartition géographique des ateliers dénotant un bon maillage sur le territoire.

Le dispositif Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) intègre une politique plus globale de renforcement des liens avec les tous les parents. Le constat du faible taux de participation aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration et du manque de mobilisation pour les actions en lien avec la parentalité, montre encore la marge de progression de ces outils sur tout le territoire.

La scolarité en Guyane peut se traduire par une grande mobilité sur des temps charnières comme le passage en collège, au lycée. Afin de préserver les élèves concernés, notamment ceux des écarts, l'académie s'est attachée à renforcer les différents dispositifs d'accueil pour promouvoir la continuité éducative et éviter les ruptures scolaires.

C'est ainsi, que l'accent a été mis principalement sur l'accueil des élèves originaires des écarts qui doivent poursuivre leur scolarité en lycée sur le littoral. Bien en amont, les personnels de direction ou les Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) se sont rendus dans les collèges éloignés pour présenter leur établissement : les formations, l'organisation des enseignements, l'internat et les procédures d'inscription avec un focus sur les demandes de bourses.

Au mois de mai, le service social mène en partenariat avec le service de la CTG en charge des familles hébergeantes, une action collective auprès des parents des élèves de 3ème issus des collèges des sites de l'intérieur (Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi et Camopi) afin d'échanger avec eux sur la préparation de la rentrée scolaire, l'admission en internat, la poursuite

de la scolarité de leurs enfants sur le littoral ainsi que sur le dossier de demande de familles hébergeantes. Soixante familles environ participent à chacune de ces rencontres organisées sur les sites de l'intérieur dont l'objectif premier est de renforcer le lien famille-école.

Un travail conséquent a été conduit sur la labellisation des internats. Les 6 internats de Guyane ont été labellisés internat d'excellence. Le travail se poursuit pour organiser l'ouverture les week-ends de tous les internats afin d'offrir aux élèves et aux familles un accompagnement éducatif solide et éviter le stress de trouver une famille d'accueil pour les fins de semaine.

Cette attention particulière pour l'accueil des élèves contraints à la mobilité s'est également traduite au niveau de la vie scolaire des établissements. En effet, le projet vie scolaire, adossé au projet d'établissement, doit aujourd'hui comporter un axe sur l'accueil des élèves à besoins particuliers ou provenant d'une autre structure scolaire. L'inclusion scolaire, affirmée par la présence des AESH répond à cet impératif, de même que les dispositifs PIAL. Les lycées professionnels accueillant des élèves après une formation en SEGPA proposent un accompagnement individualisé pris en charge par les professeurs principaux.

La garantie d'un environnement scolaire sécurisé, un préalable au cadre bienveillant et exigeant :

Supervisées par l'Equipe Mobile de Sécurité (EMS) au sein du carré régalien, et déclinées par les Comites Education Santé Citoyenneté Environnement au sein des EPLE, les actions de préventions de la violence sont présentes dans chaque EPLE et de très nombreuses écoles. Toutes les violences (verbales, physiques, sexuelles) et les discriminations font l'objet d'une attention particulière et d'un traitement adapté. Les actions se déroulent également lors des campagnes nationales de prévention. Un axe d'effort est porté sur le harcèlement et le cyber-harcèlement. L'EMS a construit des modules de formation et d'accompagnement pour les écoles et les EPLE notamment par la mise en place des ambassadeurs contre le harcèlement. De même, pour la prévention des situations de crise un accompagnement est proposé aux établissements scolaires par une formation pour les adultes mais également pour les élèves. Dans le cadre de la sécurisation, tous les établissements font l'objet d'un suivi de leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui peut être précédé d'un diagnostic de sécurité en lien avec la police nationale ou la gendarmerie.

Une généralisation des plans de prévention des violences et du harcèlement est indispensable. Aussi, il faut renforcer les campagnes de communication sur ce sujet lors des formations des nouveaux directeurs, des chefs d'établissement, et lors des réunions de bassin. Un accompagnement spécifique sur la réalisation du plan est proposé à tous les chefs d'établissement et directeurs d'école via la plateforme m@gistère.

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La persévérance scolaire se situe dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire. Elle renvoie aux efforts constants déployés par les élèves ainsi que par les équipes pédagogiques pour favoriser l'apprentissage au quotidien et l'obtention d'un premier diplôme.

« DEVOIRS FAITS » est un dispositif majeur mis en place dans tous les EPLE et au sein de la grande majorité des écoles de l'académie. Le modus operandi est varié afin de s'adapter au plus près des besoins des élèves en fonction du contexte social, géographique et scolaire.

La mise en place du dispositif expérimental « devoirs faits en lycée » permettait de gommer les discriminants sociaux en minimisant le travail fait à la maison au profit des approfondissements sur le lieu de formation. D'autres dispositifs « semaine école ouverte » pendant les vacances de printemps/Pâques, des internats ouverts le week-end sont déployés afin de prévenir le décrochage scolaire et d'essayer de raccrocher des élèves (26 jeunes concernés).

Un parcours (Magistère) de formation à destination des enseignants « DEVOIRS FAITS » en autoformation a été créé dès le lancement du dispositif. Des documents (flyer QR-codé) en direction des parents sur l'intérêt du dispositif traduit en différentes langues est également à disposition des écoles.

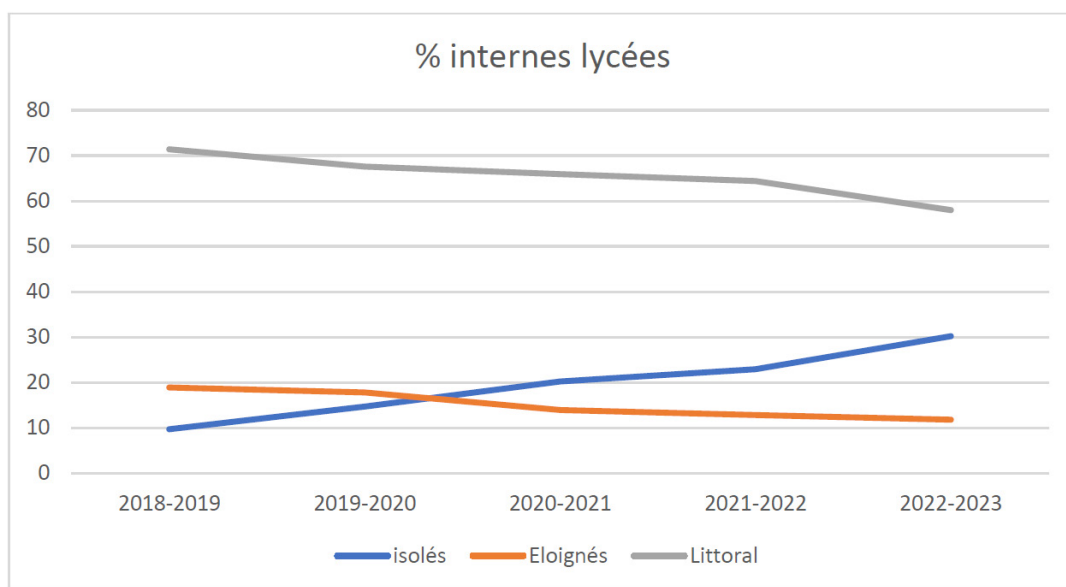
Dans les GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) ou cellules de veille, l'équipe composée du chef d'établissement (ou de son représentant) du CPE, du professeur principal de la classe de l'élève concernée, de l'assistante sociale, du psychologue de l'éducation nationale, ont la possibilité de faire appel à la MLDS (mission pour la lutte contre le décrochage scolaire) afin de comprendre les raisons du décrochage de l'élève et d'essayer de trouver des pistes de remédiation. Le réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) a pour ambition de prévenir le décrochage, pour l'instant ce sont surtout les lycées qui sollicitent la MLDS, les collèges la sollicitent très souvent pour des élèves décrocheurs en 3ème.

La réflexion organisationnelle, pédagogique et éducative des internats contribuent à promouvoir la motivation des élèves.

Six internats ont été labellisés internats d'excellence avec nomination d'un manager d'internat et travail sur le projet pédagogique et éducatif de l'internat.

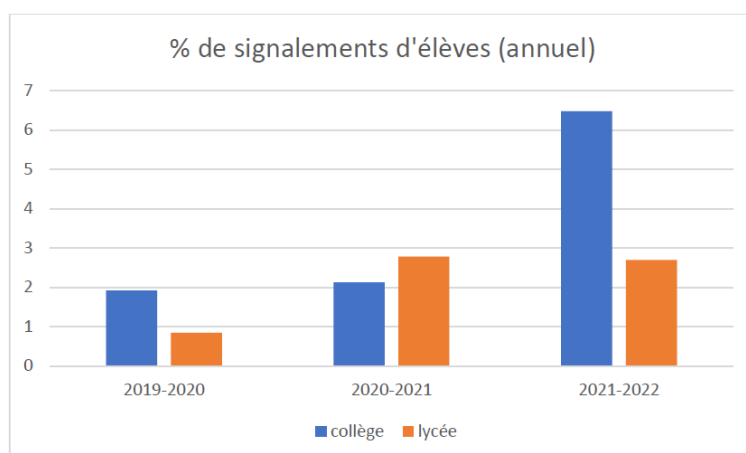
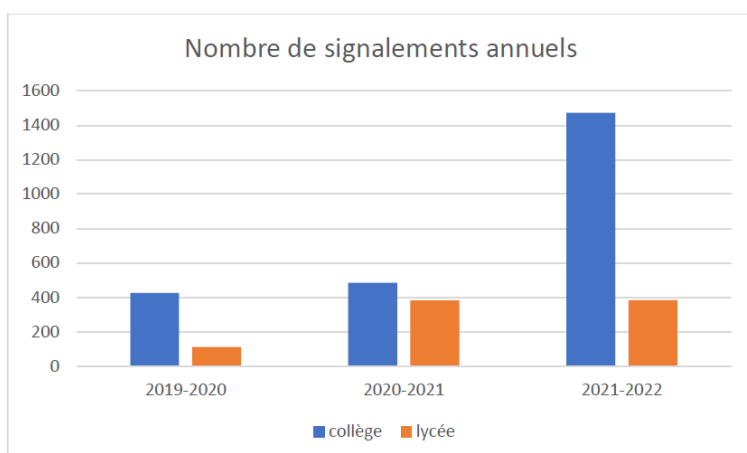
Sur les six internats actuellement trois ouvrent le week-end, d'ici la rentrée 2025 tous les internats ouvriront le week-end.

La proportion des élèves internes en lycée provenant des communes isolées est passée de 10 à 30% en 5 ans.



La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire (n° 2015-108 du 31 janvier 2015) prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayerée par les mesures mises en oeuvre au sein de l'établissement.

La proportion d'élèves signalés est beaucoup moins importante que ce que nécessiterait le signalement théorique de tout élève absent non justifié plus de 4 demi-journées par mois. Les signalements transmis sont plus liés à de l'absentéisme lourd.



L'analyse annuelle comparative n'est pas totalement pertinente car en 2019-2020 les cours se sont arrêtés au 17 mars pour cause de COVID, puis le mode de collecte de l'information a changé en passant d'une déclaration papier individuelle en 2020-2021 à un signalement via un applicatif MIMOSA en 2021-2022.

Ce logiciel Mimosa a permis une simplification des démarches à accomplir par les EPLE ce qui s'est traduit par une déclaration plus importante des cas d'absentéisme et qui nous permet donc de nous rapprocher de la réalité.

Au global sur le second degré en 2021-2022 il y a eu 1857 signalements pour 36 960 élèves scolarisés soit 5,02% de signalements au niveau annuel.

Au niveau national, l'étude sur l'absentéisme de mars 2023 établit que le pourcentage d'élèves signalé aux DSDEN en 2021-2022 était de 0,5% (en réalité 0,45%) soit sur 10 mois scolaires 4,5%.

Les résultats de la Guyane sont donc similaires aux résultats nationaux pour le nombre de signalements faits correspondants à des élèves absentéistes lourds.

OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER UN CLIMAT SCOLAIRE QUI FAVORISE LES APPRENTISSAGES

Les actions de formation et le travail en partenariat avec les acteurs élargis de la communauté éducative ont contribué à préserver et à développer un cadre scolaire propice aux apprentissages.

Les directeurs d'école ont été formés à la conduite de réunion et à l'encadrement des personnels.

Le climat scolaire est désormais intégré dans la formation initiale des personnels enseignants. Sa présentation, sa définition et les éléments qui le composent sont explicités aux stagiaires. Ils doivent être en capacité de définir le climat scolaire comme l'affaire de tous et de chacun, que l'enseignant est un acteur central du climat scolaire par sa relation avec ses élèves, avec les familles et l'ensemble des acteurs de l'équipe éducative. La pratique professionnelle et l'organisation de l'enseignement sont des facteurs essentiels au maintien d'un climat scolaire serein. Très souvent les problèmes de vie scolaire trouvent leur origine au sein de la classe. La formation revient sur le référentiel de compétences des métiers du professorat de l'éducation de 2013 parfois mal maîtrisé par les stagiaires.

Le constat unanime de la montée des violences sur le territoire a renforcé le besoin de sécurité dans et aux abords des écoles et EPLE afin de garantir la protection des usagers et le droit de la liberté.

Ainsi, le travail en partenariat a largement contribué au développement du climat scolaire. Cela s'est traduit par le déploiement de personnels EMS et des enquêtes objectives sollicitées par des personnels de direction et conduites par l'EMS. Ces enquêtes, standardisées, permettent d'orienter, le cas échéant, la politique de l'établissement.

Par ailleurs, l'appui aux enseignants réalisé dans le cadre des PIAL renforcés, de l'EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarité), des interventions des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) ou des personnes ressources, est de nature à apporter également plus de sérénité dans les établissements qui accueillent des élèves à besoins particuliers dans le respect des valeurs et des droits prônés par l'école inclusive.

Enfin, la mise en place du carré régalien a permis au Rectorat de se doter d'un instrument efficace dans le cadre de la lutte contre les violences, le harcèlement (Déploiement de Phare), les discriminations tout en renforçant les valeurs de la République. Il apporte aux écoles et aux EPLE un soutien immédiat et adapté aux situations rencontrées. Le partenariat avec les forces de sécurité intérieure a été singulièrement renforcé sur la période 2018 – 2021. Des réunions mensuelles avec les acteurs de la sécurité et de l'éducation nationale ont été mises en place sur le bassin de Saint-Laurent du Maroni. Ce dispositif ayant fait ses preuves, son déploiement est prévu en zone police en février 2023. La procédure académique de signalement des faits de violence par l'application EVIDENCE a été abandonnée au profit de l'application nationale Faits Etablissement. Cette dernière était également renseignée mais faisait doublon. La convention EVIDENCE qui regroupe tous les acteurs qui concourent au climat scolaire et à la sécurité a été étendue aux transports scolaires, aux polices municipales et aux

municipalités qui le souhaitent. Un travail a été entrepris s'agissant des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont le fonctionnement et l'organisation restent disparates d'une commune à l'autre. Le carré régalien, sous l'autorité du Recteur, est en contact avec les partenaires institutionnels afin de répondre aux mesures à prendre en fonction des crises ou des événements rencontrés au sein des écoles ou des EPLE : préfecture, renseignements territoriaux, direction territoriale de la police, commandement de la gendarmerie, parquet, agence régionale de santé...

S'agissant des conseils de discipline, un suivi et une formation à destination des équipes de direction a été mis en place. Un point de vigilance est nécessaire s'agissant des élèves poly-exclus ou des élèves récidivistes. La réflexion sur la création de classes relais et d'internat relais est engagée.

AXE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 ET 2 : CONSOLIDER LES PROCÉDURES D'ACCUEIL POUR PERMETTRE L'ACCULTURATION DES PERSONNELS, FLUIDIFIER LES PROCÉDURES DE GESTION DES PERSONNELS

OBJECTIF 3 : BÂTIR UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE PERFORMANTE

OBJECTIF 4 : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES DE GUYANE

AXE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 ET 2 : CONSOLIDER LES PROCÉDURES D'ACCUEIL POUR PERMETTRE L'ACCLTURATION DES PERSONNELS, FLUIDIFIER LES PROCÉDURES DE GESTION DES PERSONNELS

Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'accent a été mis sur l'accueil des entrants dans l'académie, des stagiaires et des nouveaux contractuels. Le cabinet a en charge l'organisation des réunions d'accueil. En lien avec les divisions des personnels, les inspecteurs du premier et second degré, les acteurs de la sphère médico-sociale de l'académie et le secrétariat général sur tous les champs qu'il couvre (RH, moyens, logistique, ...), tous les personnels concernés sont convoqués et conviés à des temps de partage et d'information dédiés.

L'académie de Guyane a eu à coeur tout au long de ces 4 années du projet académique d'avoir une attention particulière pour les professeurs des écoles stagiaires notamment lors de la rentrée scolaire :

- Les professeurs stagiaires du premier degré, en application des orientations ministérielles, ont été accueillis sur trois jours en lien avec l'INSPE ; dans un premier temps, ils ont été reçus par Monsieur le Recteur et Madame l'IA DAASEN pour un accueil officiel, une présentation des orientations académiques et pour répondre aux diverses questions concernant leur intégration sur cette période de stagiairisation.
- Madame la A-DASEN de Centre EST et la chargée de mission INSPE ont pu présenter les emplois du temps de formation, les rappels déontologiques et éthiques et préciser, pour certains, les affectations.
- Ce dispositif mériterait d'être optimisé en l'avancant dans le calendrier afin de permettre des rencontres avec d'autres services du rectorat qui vont accompagner cette entrée dans le métier. Il conviendrait de se rapprocher des idées ministérielles (une semaine d'accueil) afin d'anticiper sur quelques points professionnels : première gestion de classe, relations aux familles, responsabilités juridiques et professionnelles et visite aux circonscriptions.
- Il est une exigence à respecter afin d'apaiser la rentrée de chacun des stagiaires qui est celle de prévoir les affectations en juillet et de les communiquer au plus vite.

Les journées de pré-rentrée dans le premier degré méritent un point d'attention. Elles sont exclusivement réservées à la gestion des affectations qui sont en grande fragilité à cette époque de l'année. De plus, de nombreuses municipalités sont encore en phase d'inscription des élèves.

Les opérations de mouvement, les demandes de recours et de révisions devront s'optimiser afin de conserver ces journées pour

des communications de pilotage pédagogique : présentation des membres de la circonscription, des formations envisagées et installation dans les écoles.

L'académie a mis en oeuvre un **accueil particulier pour tout nouvel arrivant en Guyane et notamment sur site isolé**. La volonté est de rassurer les enseignants et d'éviter les demandes de réaffectation. Il s'agit d'une réunion durant laquelle sont présentés aussi bien pour le 1er que pour le 2nd degré, les différentes communautés du territoire, les services du rectorat, la référente ressource humaine, l'IEN et son équipe. Les particularités des sites, le rappel des droits et devoirs du fonctionnaire, et des témoignages de directeurs (cf. « Maroni mission possible » sur Youtube) sont également proposés.

Les **efforts de logement** pour les enseignants sont à poursuivre dans les sites isolés avec les municipalités et les bailleurs sociaux (permettre que les enseignants puissent rejoindre leur lieu de travail rapidement sans attendre trop longtemps les commissions d'attribution des logements). Le manque de logement impacte le suivi régulier et rapide de nos élèves.

Concernant le second degré, un accueil de l'ensemble des personnels stagiaires du second degré est réalisé sur 2 jours fin aout, avant les pré-rentrees en établissement.

» Ce dispositif a été très perturbé en 2020 et 2021 (mis en place en sous groupe sur une durée réduite ou en visio), en raison des conditions liées à la crise sanitaire. Depuis la rentrée 2022, le dispositif est de nouveau opérationnel avec l'accent mis sur le positionnement institutionnel pendant une ½ journée accompagnée d'activités en ateliers et en groupes.

Depuis 2 ans, un travail est engagé avec l'INSPE de Guyane afin de pouvoir proposer un parcours de formations pour l'ensemble des stagiaires, dans le cadre de leur formation statutaire dans le second degré. Jusqu'à aujourd'hui seuls les lauréats au concours d'histoire géographie, lettres, mathématiques, anglais et CPE avaient une formation en lien avec l'INSPE (en lien avec les MASTER MEEF). En 2022 a été mis en place un parcours de formation avec l'INSPE et l'EAFC pour l'ensemble des stagiaires. Il est important de **poursuivre cette dynamique de travail collaborative avec l'INSPE** dans le cadre de la formation des stagiaires du second degré, et ce sur l'ensemble des champs disciplinaires.

En 2017, dans un souci d'amélioration de l'accueil des personnels, notamment en période de rentrée (accueil des nouveaux arrivants et des contractuels), **des box d'accueil ont été mis en place au centre de l'accueil général du rectorat**. Les divisions des personnels s'étaient alors organisées pour accueillir les personnels dans les box, et pour leur apporter toutes les informations nécessaires et recueillir tous les documents indispensables à leur prise en charge administrative.

Les années de crise sanitaire ont considérablement dégradé les dispositifs d'accueil. L'accueil présentiel a été arrêté et l'accueil téléphonique surchargé a périclité. Il est actuellement nécessaire de :

- Revoir les horaires d'accueil physique et téléphonique
- Communiquer les horaires aux usagers (médias, site de l'académie, affichage physique)
- Revoir les procédures d'accueil des divisions des personnels
- Mettre en place une entrée dédiée aux chefs d'établissement et IEN 1er degré, tant sur l'accueil physique que l'accueil téléphonique dont le fonctionnement pourrait se calquer sur celui de la cellule de rentrée.

En septembre 2022, une cellule de rentrée a été mise en place à destination des chefs d'établissement du second degré public afin de faciliter le lien avec les services et la résolution des problèmes de rentrée.

OBJECTIF 3 ET 4 : BÂTIR UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE PERFORMANTE, DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, l'accent a été mis sur la formation des personnels, tant enseignants qu'administratifs. Le pôle formation a été mis en place ; il préfigurait alors l'école académique de la formation continue (EAFC).

Une attention particulière a été portée sur les formations des agents administratifs en multipliant les formations métier et les formations en immersion dans d'autres académies.

Certaines académies plus avancées ont été sollicitées pour la mise en place de formations et l'accompagnement métier (académie de la Martinique pour le mouvement, de la Guadeloupe pour la paye, ...).

Dès l'année 2018-2019, l'ensemble des chefs de division et de leurs adjoints ont été inscrits à une formation aux techniques de management. Cette formation certifiante fait partie des accompagnements qui ont pu être mis en place pour les cadres. Les secrétaires généraux adjoints ont été aussi concernés à partir de l'année civile 2022.

La modernisation de la fonction financière (MF2), vise le remplacement dans les EPLE des applications Gestion Financière Comptable (GFC) et Gestion Optimisée et Sécurisée de la Paye en EPLE (GOSPEL) par les progiciels Outil de Pilotage, financier et d'analyse des EPLE (OP@LE) et Optimisation des Personnes pour la Reconversion et l'Adaptation (OPERA). Il s'agit d'un dispositif national lancé courant 2017 dans toutes les académies en vue d'une généralisation de déploiement en janvier 2025. Tout un ensemble de mesures a été mis en place au niveau académique pour accompagner les adjoints-gestionnaire, les comptables et les chefs d'établissement à la prise en main de l'outil OP@LE.

Les préfigurations qui ont débutées en janvier 2020 et qui se sont poursuivies en janvier 2021 et janvier 2022 ont été précédées de nombreuses campagnes et sessions de formations en faveur des publics précités. La réforme se poursuit, de même que la formation des personnes concernées.

En 2018-2019, le Secrétaire général d'académie a créé le Service de Prévention et de Suivi du Personnel (SPSP). Ce service, est chargé de préparer les instances du CHSCT et de suivre leurs actions, en lien avec le Conseiller de prévention académique (CPA), membre à part entière du service.

La politique d'affectation académique a été améliorée durant l'année 2017-2018, par une valorisation des points de barème du mouvement des personnels titulaires affectés sur les sites isolés. Cette valorisation permet aux personnels dont la période d'affectation sur site isolé est plus longue, d'accéder à des affectations plus demandées.

La politique d'affectation des non titulaires a été revue, notamment, une valorisation indiciaire de 2 niveaux d'échelon est attribuée aux contractuels affectés sur site isolé, tout au long de la période d'affectation.

La prime d'isolement a été doublée à la même période.

Par ailleurs, la politique d'action sociale a été adaptée pour profiter au mieux et au plus grand nombre des personnels affectés sur site isolé. Une prime à la première affectation et une aide au déménagement leur sont attribués.

Une aide aux enseignants nouvellement nommés sur les sites de l'intérieur est proposée afin de les aider dans leurs démarches de recherche de logement. Un lien avec les bailleurs sociaux SIGUY SEMSAMAR se noue et un réseau se met en place : informations concernant les logements appartenant aux mairies, contacts de particuliers, mise en lien avec des enseignants déjà sur place. Des conventions avec les bailleurs sociaux destinées à améliorer les conditions d'attribution des logements sont en cours de rédaction.

AXE 3 : FORMATION

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

OBJECTIF 2 : DES FORMATIONS PENSÉES POUR LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA GUYANE

OBJECTIF 3 : DES FORMATIONS PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA FORMATION PAR LES OUTILS NUMÉRIQUES

AXE 3 : FORMATION

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LA FORMATION DE TOUS LES PERSONNELS

A la rentrée 2018, la Gouvernance de l'académie de Guyane a décidé à l'occasion du déploiement du nouveau Plan Académique, de questionner l'efficacité des modèles de formation et de se projeter dans une nouvelle approche. Ainsi elle a porté une analyse fonctionnelle, opérationnelle et qualitative de la formation et impulsée la mise en place d'un Plan Académique de Formation (PAF) pluriannuelle.

Pour piloter ce projet, un cadre a été désigné (inspecteur chargé de mission formation) ainsi qu'un nouveau chef de la Division de la Formation des Personnels DFP. Leur mission globale a été de restructurer la formation dans sa partie opérationnelle, mais aussi dans la mise en cohérence des offres et des besoins réels de l'académie et des usagers.

La démarche a abouti à la création d'un pôle formation, pour aujourd'hui ouvrir l'EAFC de Guyane. L'entrée s'est faite par les outils et les procédures, mais aussi par les besoins individuels et collectifs de l'académie.

Deux aspects prioritaires ont émergé. Tout d'abord, la restructuration complète du service support Division de la Formation des Personnels, par la mise en place de procédures, d'un calendrier de gestion, de nouveaux outils de recueil, de présentation des offres, de gestion administrative des demandes de formation, du recrutement d'un « ingénieur de formation ». Puis, la restructuration de la programmation des formations afin que tous les personnels puissent s'insérer dans un processus de développement professionnel qui s'inscrive dans des démarches individuelles et collectives.

Les formations proposées à l'EAFC s'adressent à tous les personnels, en cohérence avec le contexte spécifique de la Guyane en s'appuyant sur des outils numériques et des pédagogies innovantes.

Les données :

NOMBRE DE PERSONNELS FORMÉS DE TOUTES CATÉGORIES

Année de gestion	Nombre de stagiaires présents 2D	Nombre de stagiaires présents 1D	TOTAL
2018	3379	1754	5133
2019	3164	2063	5227
2020	3145	2148	5293
2021	3407	2488	5895

TAUX D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE (LE SECOND DEGRÉ 2D COMPREND AUSSI LES PERSONNELS ATSS ET ENCADREMENT)

Année de gestion-Tx Inscrit	Type de candidature Libellé	Nb personne candidate 2D	Effectif 2D	Taux d'inscription Individuel 2D	Nb personne candidate 1D	Effectif 1D	Taux d'inscription Individuel 1D	
2018	INDIVIDUEL	2016	3985	50,59%	1439	2949	48,80%	49,8
2019	INDIVIDUEL	2750	4187	65,68%	2338	3005	77,80%	70,7
2020	INDIVIDUEL	2948	3850	76,57%	1970	2973	66,26%	72,1
2021	INDIVIDUEL	3746	4430	84,56%	1615	3137	51,48%	70,8

ÉCART ENTRE LE NOMBRE D' ACTIONS DE FORMATIONS CONTINUES PROPOSÉES ET RÉALISÉES

Année de gestion	Nb Total Modules 2D	Nb Module sans session 2D	Nb Modules avec Session 2D	% Sessions Réalisés 2D	Nb Total Modules 1D	Nb Module sans session 1D	Nb Modules avec Session 1D	% Sessions Réalisés 1D	
2018	1105	205	900	81,4	733	300	433	59,1	72,5
2019	1241	181	1060	85,4	648	169	479	73,9	81,5
2020	1421	257	1164	81,9	676	240	436	64,5	76,3
2021	1287	158	1129	87,7	288	117	171	59,4	82,5

Les chiffres bruts montrent que, malgré la période COVID, la formation s'est maintenue, on peut noter que sur l'exercice 2021/2022 les chiffres sont en hausse de façon significative. Les taux d'inscription sont stables avec une nette augmentation à partir de 2019/2020. Les écarts entre le nombre d'actions déclarées et celles réalisées diminuent

FORMATION CONTINUE PAR CATÉGORIE 2015/2019 AVANT PA :

FORMATION CONTINUE par catégorie 2015/2019 avant PA							
Catégorie		2015	2016	2017	2018	2019	Totaux
A	Nb jours Réalisés	14548	12015	18022	15852	12716	73153
	Nb stagiaires présents pour un module	8546	8374	11343	9241	8020	45524
B	Nb jours Réalisés	557	411	753	371	312	2404
	Nb stagiaires présents pour un module	173	194	235	163	126	891
C	Nb jours Réalisés	588	417	619	242	213	1827
	Nb stagiaires présents pour un module	336	249	232	174	169	1160

L'analyse du nombre de jours réalisés en formation continue fait apparaître des variations de 2015 à 2018 avec potentiellement une tendance à la hausse sur 2019 dans toutes les catégories que ce soit en nombre de jours de formation ou en nombre de personnes formées. Les chiffres suivent la même tendance pour l'ensemble des formations à l'exception des catégories B et C pour la formation statutaire. Les formations statutaires dépendent des résultats de concours ou des promotions.

OBJECTIF 2 : DES FORMATIONS PENSÉES POUR LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE DE LA GUYANE

La formation doit répondre à des besoins évolutifs toujours plus importants et ce, dans un territoire avec des ressources contraintes en nombre et inégalement réparties. Des stratégies académiques ont été employées pour élargir le vivier de formateurs, valoriser leurs missions et encourager le développement de formation d'initiative locale.

La composition du vivier de formateurs s'est élargie. Elle s'appuie tout d'abord sur les personnels titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) et du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur (CAFIPEMF), mais ces seuls personnels ne suffisent pas à répondre aux besoins. La politique engagée a suivi deux axes. Le premier, accepter les personnels sans certification, mais aux compétences avérées dans le vivier de formateurs (tous les personnels ne sont pas intéressés ou motivés par une certification). Le deuxième axe, s'est inscrit dans la formation et la montée en compétence des personnels à potentiel, notamment pour les agents administratifs dont la ressource est largement sous exploitée. Dans cette optique des actions de formation de formateurs toutes catégories confondues sont proposées, avec un volume de 60 h, ce module est porté par un prestataire extérieur et Canopé.

Depuis le début de l'année 2019 le pôle formation s'attache à constituer un vivier de formateurs. Ce vivier sera finalisé pour la fin de l'année scolaire. Il ne sera pas exhaustif, mais il permettra d'avoir une vision globale des moyens et des compétences disponibles. Il n'existe pas de dispositif particulier pour valoriser les formateurs. Par contre ces personnels, toujours très investis, sont souvent dans une dynamique d'évolution de carrière avec un schéma bien arrêté (changement de corps, mobilité géographique et/ou fonctionnelle) qui rentre dans le cadre du Parcours Professionnel, Carrière, Rémunération (PPCR) pour accéder plus rapidement aux changements d'échelon et à la classe exceptionnelle.

Depuis plusieurs années, dans le contexte d'un territoire élargi aux infrastructures de transport limitées, l'académie a largement mis l'accent sur des formations d'initiatives locales (FIL) par établissement et bassin. Cette approche doit permettre de réduire les coûts, mais surtout de gagner en qualité et d'avoir une approche qui soit non pas générale, mais spécifique (sites isolés, taux de néo-contractuels...) pour répondre aux besoins avec pragmatisme. Concernant plus spécifiquement le 1er degré, les contenus de formation ont été déterminés sur deux niveaux d'organisation stratégique au vu des priorités académiques et nationales, un niveau académique et un niveau par bassin (regroupement de circonscriptions et de réseaux). L'entrée par des choix de contenus prédéfinis constitue un progrès pour la cohérence de la programmation du Plan Académique de Formation (PAF) et évite un inventaire « à la Prévert » de propositions de stages laissées au libre arbitre des offreurs.

Enfin, l'académie facilite et favorise toute action de formation sur site isolé. En effet il n'y a aucune restriction au déplacement des formateurs. Dans la même démarche, le déplacement des agents sur le littoral est validé le plus souvent possible dans une approche d'optimisation des déplacements. Pour arriver à des résultats positifs, les offreurs sont incités à réellement programmer en amont leurs actions de formation dans la mesure où elles concernent des personnels sur sites isolés.

OBJECTIF 3 : DES FORMATIONS PÉDAGOGIQUES INNOVANTES

La crise du COVID 19 a fortement impacté cet objectif en l'orientant vers le développement des formations en distanciel d'une part et des formations hybrides d'autre part. Cette nouvelle orientation forcée, a amené à investir fortement l'utilisation des plateformes et des espaces de formation numérique. La plateforme M@gistère est de fait devenue incontournable.

Dans ce contexte inédit, l'académie de Guyane a su préserver et accompagner des expérimentations qui ont été à l'origine de nouvelles formations nécessaires à leur déploiement. L'expérimentation pédagogique des Grandes Sections Bilingues en est un parfait exemple. La formation des enseignants a porté aussi bien sur les gestes professionnels en maternelle que sur l'enseignement en deux langues, elle est assurée conjointement par les deux équipes.

Pour la cellule maternelle exclusivement, l'expérimentation pédagogique a concerné la proposition des modèles de formation afin d'apporter un autre regard aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale Chargés d'une Circonscription du 1er Degré (IEN CCPD) :

- Développement des pairs experts dans les circonscriptions, en utilisant le modèle de la constellation.
- Prise en charge des 18h d'animation pédagogique dans l'école pour le cycle 1
- Réalisation de stage école.

Chaque circonscription s'est associée avec la cellule maternelle. Depuis 2018, 7 circonscriptions sur 10 ont choisi le modèle des pairs experts, représentant 49 enseignants.

Après la crise covid, trois circonscriptions se sont dirigées vers des stages école, permettant de former sur une journée environ 50 enseignants chaque année depuis 2021.

Enfin, 4 circonscriptions ont choisi de déléguer les 18h d'animations pédagogiques (pour une école à chaque fois) à la cellule maternelle ; représentant environ 60 enseignants.

Les propositions de stage école sont plébiscitées, mais se heurtent au manque de moyen de remplacement.

Sur la prospective, on peut recentrer la prise en charge sur les 18h afin d'avoir une volonté transversale de formation au cycle 1 sur le même objet.

L'inscription des offres de formation au PAF est réalisée selon la demande et les injonctions académiques : pluriannuel avec un partage entre le présentiel et le distanciel.

Le premier et le second degré sont concernés ensemble par la même action de formation, réunie sous le terme de **parcours langagier et linguistique**, dans le but de créer et de pérenniser des groupes de travail ; où la mise en place de ressources est attendue. Chaque année, ces groupes concernent l'ensemble des enseignants en poste sur des dispositifs d'inclusion linguistique et ce depuis 2021.

Ces groupes de travail sont inter degrés, et de bassin.

En outre, et ce depuis 2021, le CASNAV a créé un parcours Magistère intitulé « se préparer à la certification complémentaire FLS en Guyane » ; dont l'objectif est contenu dans le titre.

De 30 inscrits pour la première année, on atteint 96 soit une multiplication par 3. L'intention des enseignants de mieux connaître leur territoire d'exercice professionnel en utilisant notamment ce parcours en autoformation est avérée.

Son contenu, non exclusif sur la certification complémentaire, offre un regard périphérique à tous ceux qui souhaitent approfondir une analyse de terrain. Chaque enseignant de l'académie, au premier degré comme au second peut demander l'inscription à ce parcours, afin d'améliorer ses connaissances théoriques en français langue de scolarisation.

En outre, et pour généraliser les formations en français langue de scolarisation, l'ouverture aux formations pour l'habilitation à la correction du Diplôme d'Etude en Langue Française (DELF) aux enseignants des lycées professionnels et généraux ont permis d'apporter une réponse pour mieux faire face aux élèves en situation de besoins langagiers et ou linguistiques au lycée.

Il y a maintenant trois à quatre sessions annuelles de trois jours pour un maximum possible de quinze participants à chaque session ; soit entre 45 et 60 enseignants formés par année contre seulement 1 session à l'entrée de l'exercice du projet d'académie. Cette évolution concerne surtout le second degré et les professeurs des écoles sur dispositif dans les écoles élémentaires.

Parmi les propositions de formation à venir, les groupes inter-degrés désormais connus vont s'attacher à réfléchir à une méthode pédagogique concernant l'utilisation et l'approche du français langue de scolarisation au premier degré comme au second degré, avec l'intention d'outiller les enseignants de l'académie.

OBJECTIF 4 : FAVORISER LA FORMATION PAR LES OUTILS NUMÉRIQUES

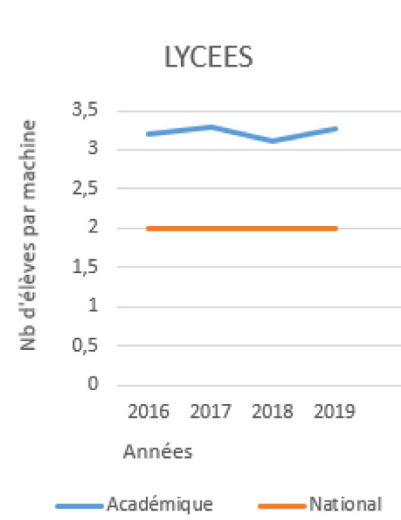
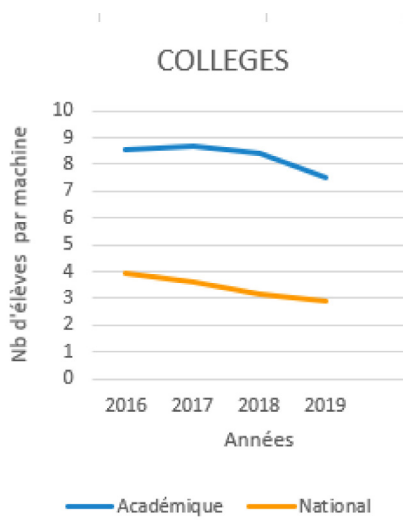
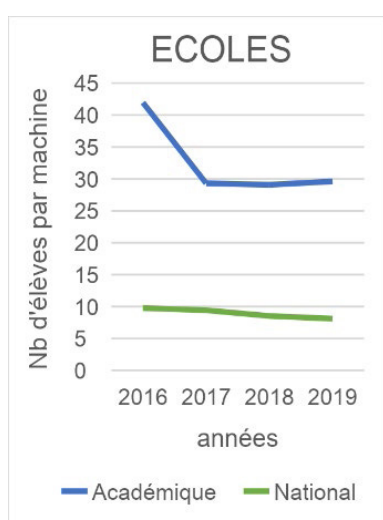
L'axe 4 rejoint l'axe 3 dans sa déclinaison opérationnelle. En effet, si l'innovation ne peut se limiter aux outils numériques, leur utilisation est un levier essentiel. La maîtrise des espaces et des applications numériques est incontournable, pour porter des enseignements à la fois attractifs et pertinents. Ils doivent être intégrés aux pédagogies innovantes ou non. L'innovation et le numérique sont de fait liés, sans pour autant être subordonnés l'une à l'autre. Les outils numériques favorisent souvent l'opérationnalisation de l'innovation.

Le nouveau Plan Académique de Formation continue des personnels de l'académie de Guyane s'est inscrit dans un contexte sanitaire complexe, qui a demandé de faire preuve d'adaptation et d'innovation pour faire face à cette situation inédite. Les outils numériques pour tous ont été mobilisés ainsi que l'ensemble des personnels de l'académie, mais plus encore les formateurs. Un travail important avec les services de la DANE, les partenaires privés et institutionnels, a permis de pallier à cette situation hors normes.

Les dernières enquêtes académiques en Guyane, menées dans le cadre de l'observatoire des usages du numérique entre novembre 2019 et juillet 2021 ont montré que **95 %** des enseignants utilisent le numérique pour la préparation de leur cours ; **70 %** utilisent le numérique en classe avec les élèves systématiquement ou assez souvent, majoritairement pour un usage du vidéoprojecteur ; **32,6 %** utilisent le numérique hors de la classe avec les élèves, systématiquement ou assez souvent ; **30 %** utilisent le numérique pour le travail collaboratif entre collègues ; **81 %** des professeurs utilisent Pronote pour communiquer avec les élèves ; **14 %** ont utilisé un dispositif de classe virtuelle ou de visioconférence avec leurs élèves.

Depuis, la CTG en partenariat avec l'académie de Guyane a lancé en juin 2021 le déploiement de l'environnement Numérique de Travail « Wilapa ». L'ENT Wilapa est encore en phase de déploiement mais il constitue le vecteur principal du développement des usages du numérique et par conséquent de la formation au 2nd degré.

L'enquête sur les équipements et infrastructures des établissements (ETIC 2019), montre un taux d'équipement des établissements de Guyane très inférieur à celui du national en particulier pour les écoles et les collèges.



Les différents programmes d'équipement lancés depuis 2018 pour les établissements comme le Plan numérique et Plan de relance pour l'éducation sont toujours en cours de mise en œuvre et n'ont pas encore eu un impact significatif sur le développement des usages numériques. Plusieurs raisons sont identifiées : la vétusté des infrastructures réseau et le manque de débit de la connexion internet des établissements ; la mauvaise qualité du réseau électrique qui engendre une sollicitation sévère des matériels ; les dégradations et les vols récurrents dans les établissements, la maintenance des équipements est bien en deçà des besoins.

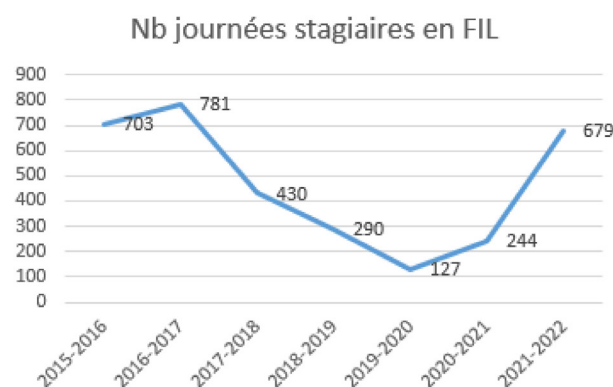
Cependant le nombre d'établissements connectés à la fibre progresse et le dialogue de compétitivité sur 6 années est lancé par la CTG, pour une mise à niveau des établissements du 2nd degré, en matière d'équipement, de réseau et de couverture wifi des établissements.

La formation au numérique des enseignants dans le 1er degré est dispensée par les circonscriptions, hormis l'accompagnement des conseillers pédagogiques pour une montée en compétences. Des sessions pour la prise en main des matériels acquis sur le plan de relance et pour le développement des usages numériques sont inscrites dans ce cadre avec une priorité pour les orientations nationales, le plan français et le plan maths.

Dans le 2nd degré, la plupart des disciplines intègrent la formation aux usages dans leur stage du numérique. Le point sur les formations au numérique concernent le plan de formation proposé mis en œuvre par la DANE. Cette formation est réalisée sous 4 formes :

- **La formation de proximité (Formations d'Initiative Locale)**

Pour répondre au plus près aux attentes des équipes pédagogiques, la DANE propose depuis 6 ans une formation au numérique, en formation d'initiative locale, organisée par les établissements, basée sur la mise à disposition de modules à réaliser en présentiel. Dans les contenus, l'accent est porté sur l'accompagnement aux usages des équipements numériques, aux usages de l'ENT Wilapa, à l'utilisation des ressources numériques et à l'éducation aux médias et à l'information.

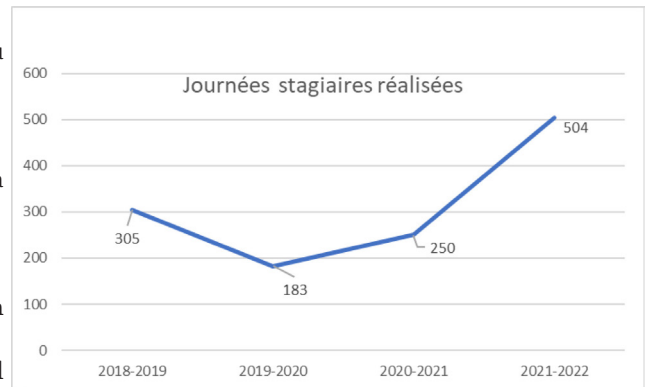


Il est observé une progression constante dans le 2nd degré, d'année en année et une baisse des connexions dans le 1er degré. Ces chiffres concernent les parcours de formation mais ne tiennent pas compte des parcours en auto-formation. Le développement de ce type de formation repose sur l'engagement des établissements à dégager des temps de formation. Force est de constater que ces temps de formation ont considérablement diminués dans l'académie ces dernières années. Cependant avec le déploiement de l'ENT Wilapa, l'acquisition des 100 classes mobiles pour les collèges et la mise en place des compétences numériques avec PIX, les journées de formation en établissement ont nettement augmenté en 2021-2022.

- **Le plan académique de formation (PAF)**

L'offre de formation au numérique au PAF est restreinte, les Formations d'Initiative Locale (FIL) étant privilégiées. Les dispositifs proposés visent :

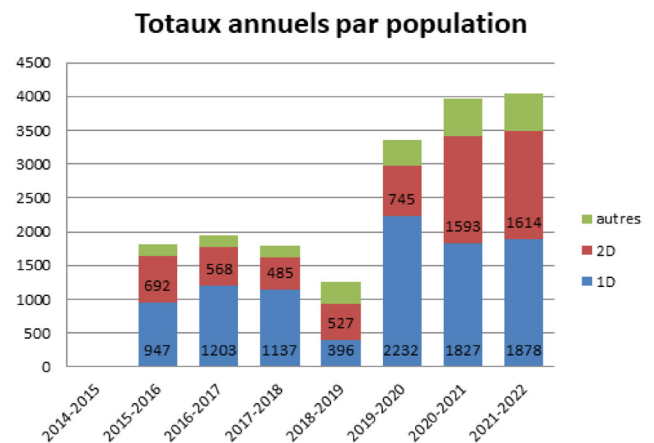
- » La formation des collaborateurs de la DANE (CPNE, IAN, RUPN, référents ENT, référents PIX et référents en charge du déploiement du plan numérique) ;
- » La formation liée au développement des usages de l'ENT Wilapa (administrateurs locaux, formateurs) ;
- » La montée en compétences des enseignants pour une évolution des pratiques pédagogiques (Escape Game, création de vidéos, travail collaboratif, utilisation des ressources numérique, ...)



- **M@gistère**

Le décompte se fait selon la méthode, appelée « accès unique ». Un participant n'est compté qu'une fois qu'il se soit connecté à un seul ou plusieurs cours pendant la période donnée.

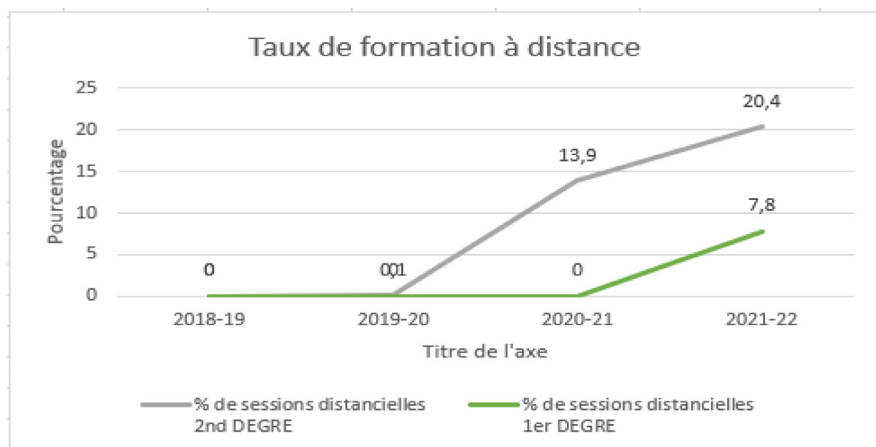
Aussi, le total obtenu est inférieur à celui du total des accès aux cours mais il s'en rapproche lorsqu'on réduit l'étendue de la période de comptage.



Une progression constante au 1er degré et 2nd degré d'année en année post-covid est constatée.

- **La diffusion de webinaires**

Enfin, avec la période Covid, l'académie s'est lancée dans la diffusion de webinaires (synchrone et asynchrone). Ce mode de diffusion, comptabilisé uniquement en mode synchrone s'est répandu davantage au 2nd degré et est en constante augmentation atteignant 20% des sessions de formation réalisées en 2021-2022 pour le 2nd degré.



AXE 4 : UNE ACADÉMIE PERFORMANTE

OBJECTIF 1 : FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AUTOUR D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE DÉMARCHE QUALITÉ

OBJECTIF 2 : RENDRE L'ÉCOLE ATTENTIVE À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

OBJECTIF 3 : RENFORCER L'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

OBJECTIF 4 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 5 : ÉTABLIR DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LES ASSOCIATIONS POUR RAPPROCHER L'ÉCOLE DU MONDE PROFESSIONNEL

AXE 4 : UNE ACADÉMIE PERFORMANTE

OBJECTIF 1 : FÉDÉRER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE AUTOUR D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ

La mise en oeuvre des nouvelles modalités d'évaluation (auto-évaluation, évaluation externe) des EPLE et des écoles a permis de confirmer le positionnement de l'évaluation comme un process enclin à la réflexion et au changement dans une dynamique partagée et collective. La volonté d'avoir une vision globale du fonctionnement et des perspectives à venir s'est traduite en 2020-2021 par 8 collèges évalués, en 2021 - 2022 par 7 collèges et 1 LPO .

Dans la continuité des évaluations, les établissements concernés ont mis en place leur contrat d'objectifs en lien avec les services académiques, qui doivent s'appuyer sur les axes et les actions qui ont été mis en évidence dans le processus d'évaluation.

Le projet académique 2018-2021 a subi des emplois du temps particuliers eu égard à la crise sanitaire.

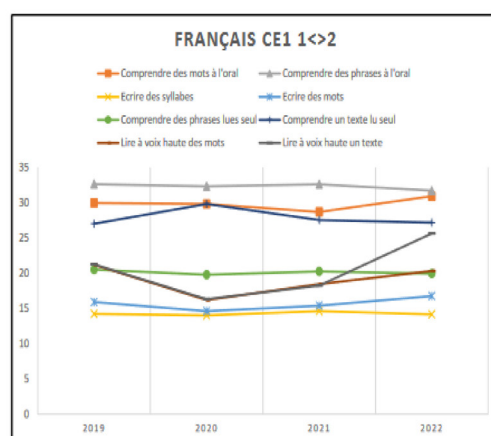
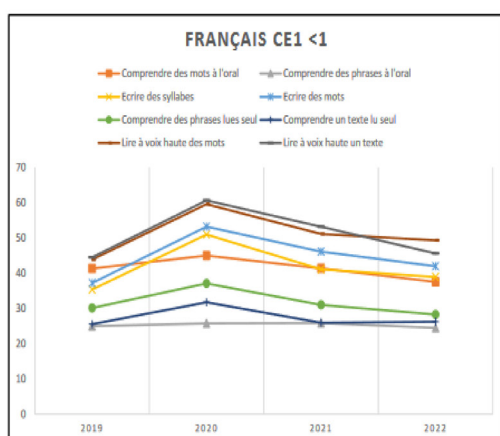
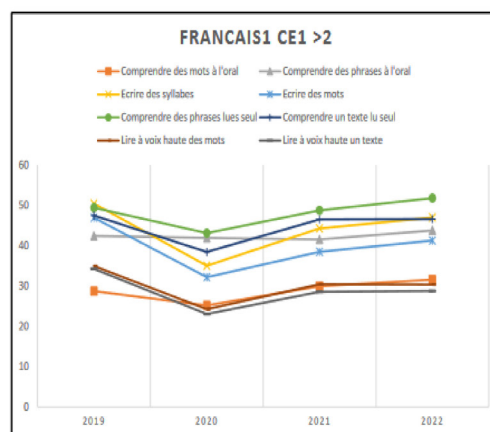
Plan Maths et Plan Français :

Une nouvelle modalité de formation s'est mise en place, en réponse aux demandes ministérielles ; elle a permis des temps de formation nationale et académique et des mises en place d'observations croisées. Au-delà de la richesse des échanges entre pairs, les temps de formation ont eu du mal à s'installer eu égard aux possibilités de remplacement.

Avant de porter une analyse précise, il est intéressant d'observer attentivement les résultats des évaluations nationales sur cette période 2019-2022.

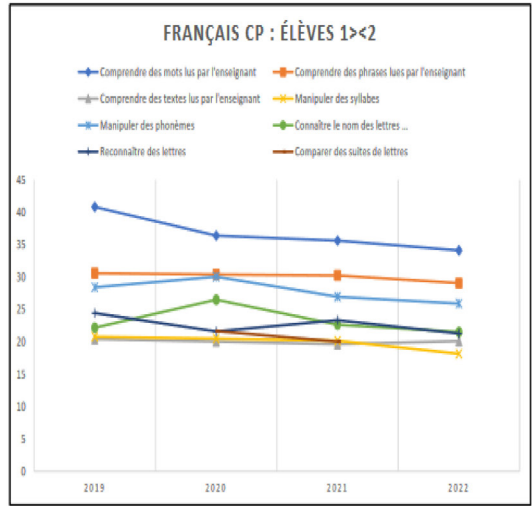
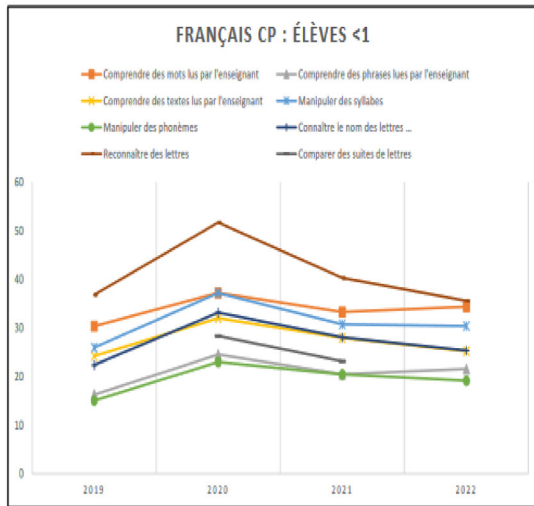
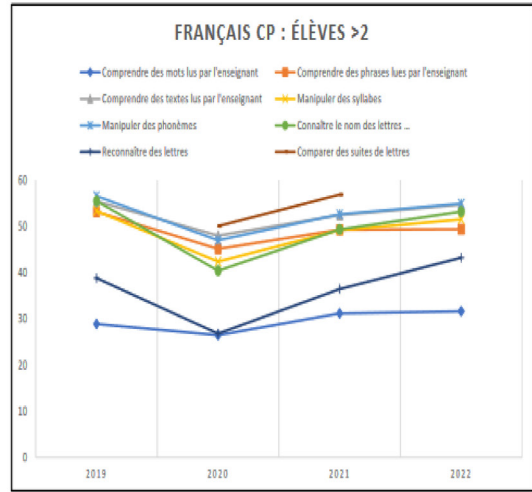
Français CE1

<1	2019	2020	2021	2022	1<>2	2019	2020	2021	2022	>2	2019	2020	2021	2022
Comprendre des mots à l'oral	41,31	44,99	41,36	37,51	Comprendre des mots à l'oral	29,95	29,82	28,68	30,92	Comprendre des mots à l'oral	28,74	25,19	29,96	31,57
Comprendre des phrases à l'oral	24,96	25,75	25,85	24,49	Comprendre des phrases à l'oral	32,62	32,32	32,6	31,72	Comprendre des phrases à l'oral	42,42	41,92	41,55	43,79
Ecrire des syllabes	35,35	50,96	41,1	38,89	Ecrire des syllabes	14,22	14,01	14,62	14,16	Ecrire des syllabes	50,43	35,03	44,28	46,95
Ecrire des mots	37,19	53,19	46,11	41,96	Ecrire des mots	15,89	14,62	15,39	16,75	Ecrire des mots	46,92	32,19	38,5	41,29
Comprendre des phrases lues seul	30,1	37,09	31	28,27	Comprendre des phrases lues seul	20,5	19,78	20,24	19,93	Comprendre des phrases lues seul	49,4	43,13	48,76	51,8
Comprendre un texte lu seul	25,52	31,74	25,95	26,21	Comprendre un texte lu seul	27,01	29,81	27,54	27,17	Comprendre un texte lu seul	47,47	38,46	46,52	46,62
Lire à voix haute des mots	43,87	59,57	51,11	49,32	Lire à voix haute des mots	21,18	16,18	18,45	20,31	Lire à voix haute des mots	34,95	24,26	30,44	30,36
Lire à voix haute un texte	44,5	60,64	53,15	45,58	Lire à voix haute un texte	21,25	16,31	18,25	25,63	Lire à voix haute un texte	34,25	23,06	28,59	28,79



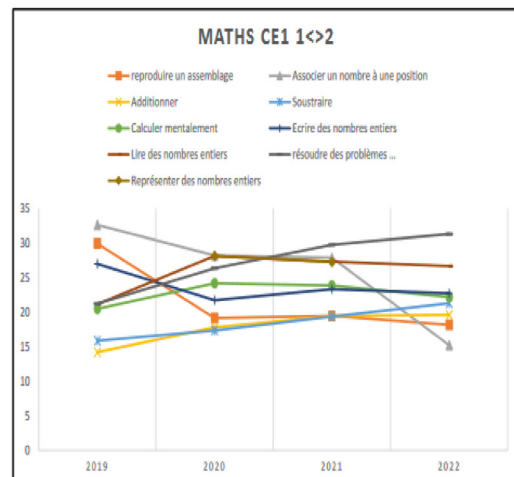
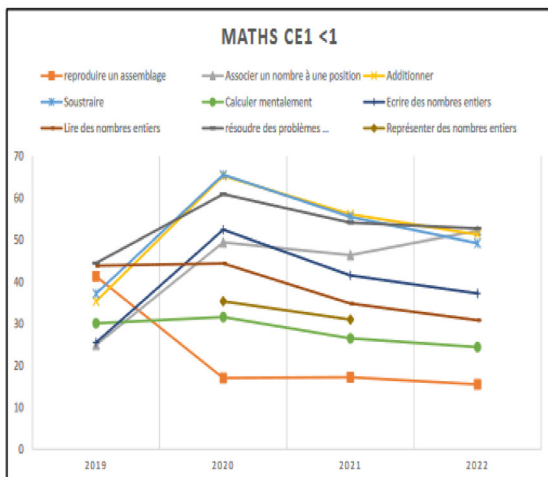
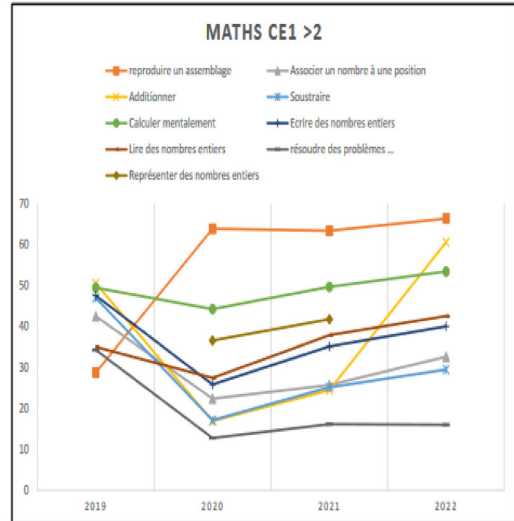
Français CP

	<1	2019	2020	2021	2022	1<2	2019	2020	2021	2022	>2	2019	2020	2021	2022
Comprendre des mots lus par l'enseignant	30,32	37,18	33,22	34,31	Comprendre des mots lus par l'enseignant	40,83	36,4	35,63	34,11	Comprendre des mots lus par l'enseignant	28,85	26,42	31,15	31,58	
Comprendre des phrases lues par l'enseignant	16,26	24,49	20,49	21,56	Comprendre des phrases lues par l'enseignant	30,59	30,39	30,24	29,07	Comprendre des phrases lues par l'enseignant	53,15	45,12	49,27	49,37	
Comprendre des textes lus par l'enseignant	24,16	31,97	27,91	25,2	Comprendre des textes lus par l'enseignant	20,42	20,05	19,64	20,09	Comprendre des textes lus par l'enseignant	55,42	47,98	52,45	54,71	
Manipuler des syllabes	25,91	37,15	30,69	30,37	Manipuler des syllabes	20,76	20,49	20,15	18,13	Manipuler des syllabes	53,33	42,36	49,15	51,5	
Manipuler des phonèmes	15,05	22,96	20,45	19,16	Manipuler des phonèmes	28,41	30,05	26,96	25,9	Manipuler des phonèmes	56,54	46,99	52,59	54,94	
Connaître le nom des lettres ...	22,35	33,12	28,02	25,29	Connaître le nom des lettres ...	22,17	26,5	22,63	21,51	Connaître le nom des lettres ...	55,48	40,38	49,35	53,19	
Reconnaître des lettres	36,79	51,67	40,28	35,55	Reconnaître des lettres	24,42	21,58	23,33	21,25	Reconnaître des lettres	38,79	26,75	36,39	43,2	
Comparer des suites de lettres	28,31	23,11	Comparer des suites de lettres	21,63	20,03	Comparer des suites de lettres	50,06	56,86							



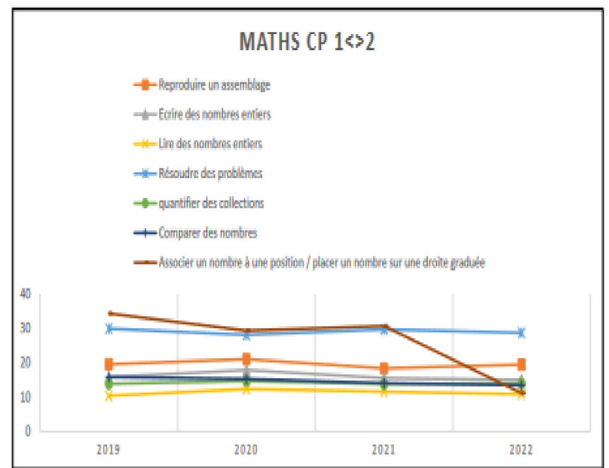
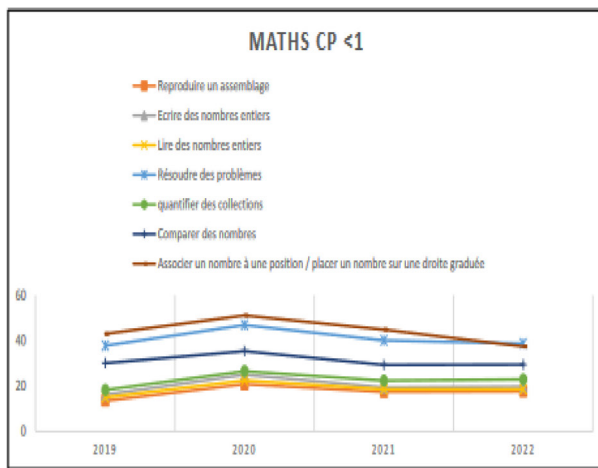
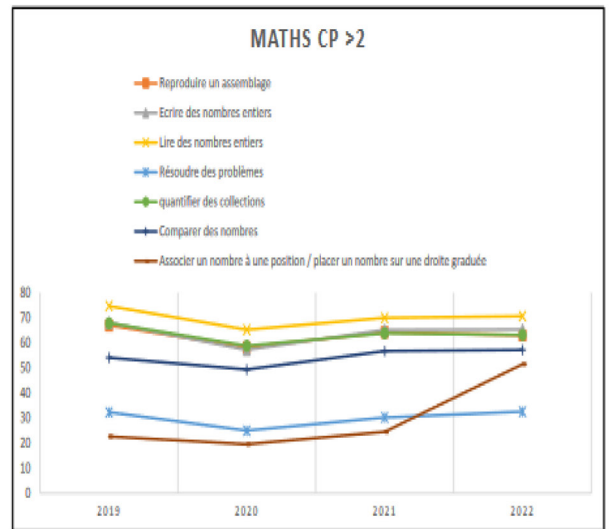
Maths CE1

	<1	2019	2020	2021	2022	1<2	2019	2020	2021	2022	>2	2019	2020	2021	2022
reproduire un assemblage	41,31	17,03	17,19	15,51	reproduire un assemblage	29,95	19,17	19,5	18,19	reproduire un assemblage	28,74	63,8	63,31	66,3	
Associer un nombre à une position	24,96	49,41	46,38	52,18	Associer un nombre à une position	32,62	28,23	27,91	15,25	Associer un nombre à une position	42,42	22,37	25,7	32,58	
Additionner	35,35	65,28	56,09	51,27	Additionner	14,22	17,81	19,47	19,64	Additionner	50,43	16,91	24,44	60,52	
Soustraire	37,19	65,54	55,48	49,21	Soustraire	15,89	17,36	19,39	21,31	Soustraire	46,92	17,1	25,12	29,48	
Calculer mentalement	30,1	31,59	26,5	24,42	Calculer mentalement	20,5	24,21	23,89	22,21	Calculer mentalement	49,4	44,2	49,61	53,37	
Ecrire des nombres entiers	25,52	52,42	41,55	37,24	Ecrire des nombres entiers	27,01	21,75	23,36	22,76	Ecrire des nombres entiers	47,47	25,83	35,09	39,99	
Lire des nombres entiers	43,87	44,4	34,81	30,83	Lire des nombres entiers	21,18	28,16	27,34	26,69	Lire des nombres entiers	34,95	27,44	37,85	42,48	
résoudre des problèmes ...	44,5	60,9	54,1	52,7	résoudre des problèmes ...	21,25	26,36	29,77	31,32	résoudre des problèmes ...	34,25	12,75	16,14	15,98	
Représenter des nombres entiers	35,34	30,99	Représenter des nombres entiers	28,15	27,29	Représenter des nombres entiers	36,52	41,72							



Maths CP

<1	2019	2020	2021	2022	1>2	2019	2020	2021	2022	>2	2019	2020	2021	2022
Reproduire un assemblage	13,47	20,8	17,42	17,58	Reproduire un assemblage	19,58	21,03	18,34	19,42	Reproduire un assemblage	66,96	58,18	64,24	63
Ecrire des nombres entiers	16,16	24,95	19,33	19,72	Ecrire des nombres entiers	15,8	17,87	15,52	14,95	Ecrire des nombres entiers	68,04	57,18	65,16	65,33
Lire des nombres entiers	14,98	22,42	18,49	18,51	Lire des nombres entiers	10,36	12,35	11,55	10,86	Lire des nombres entiers	74,67	65,23	69,96	70,64
Résoudre des problèmes	37,79	46,87	40,11	38,74	Résoudre des problèmes	29,92	28,12	29,68	28,72	Résoudre des problèmes	32,3	25,01	30,21	32,54
quantifier des collections	18,25	26,51	22,36	22,92	quantifier des collections	13,88	14,69	13,81	13,91	quantifier des collections	67,87	58,8	63,83	63,17
Comparer des nombres	30,09	35,38	29,29	29,41	Comparer des nombres	15,8	15,25	14,03	13,45	Comparer des nombres	54,11	49,37	56,68	57,15
Associer un nombre à une position / placer un nombre sur une droite graduée	43	51,11	44,8	37,42	Associer un nombre à une position / placer un nombre sur une droite graduée	34,36	29,35	30,7	11,12	Associer un nombre à une position / placer un nombre sur une droite graduée	22,64	19,54	24,5	51,46



Dans cette analyse la DEPP considère dans les tableaux ci-dessus trois groupes, le groupe à besoin (<1) représenté en rouge. Il convient d'en apprécier une évolution descendante.

Le groupe fragile (compris entre 1 et 2) est représenté en orange. Là aussi, une évolution descendante serait pertinente si elle alimente le troisième groupe. Il peut être aussi lu une augmentation si le groupe « à besoins » est en perte.

Le groupe « à maîtrise suffisante » représenté en vert devrait nous proposer des évolutions ascendantes.

Quels que soient les groupes, les disciplines, les compétences, il est à noter le peu de fluctuation tant positive que négative.

Les raisons sont multiples et doivent engager une mobilisation des acteurs, des enseignants sur une réflexion quant aux gestes professionnels exercés pour permettre une évolution positive sur les résultats des élèves. Les formations orientées vers la pédagogie et la didactique restent insuffisantes et doivent maintenant s'appuyer sur les réponses à donner aux besoins des élèves.

Une réflexion s'est engagée sur les points suivants :

- lien à porter entre les divers plans (lutte contre l'illettrisme, maternelle, langues maternelles, langue régionale, français et mathématiques)
- durée de formation des enseignants et continuum sur plusieurs années
- lien entre les formations et l'accompagnement.

Les plans maths et français ont permis aux directeurs de l'Ouest et notamment sur Maripasoula, Grand Santi et Papaïchton de se sentir mieux armés en termes de formation pour accompagner les néo-contractuels et jeunes enseignants et donc d'obtenir de meilleurs résultats de nos élèves, même si ces derniers sont encore loin des résultats de la moyenne de l'académie.

Les indicateurs des évaluations nationales commencent à prendre sens pour les directeurs d'école et vont leur permettre d'être de véritables animateurs pédagogiques pour la réussite de tous les élèves.

La stratégie mise en place sur la circonscription du Maroni (Maripasoula, Grand Santi, Papaïchton) particulièrement compliquée et ce à plusieurs titres (social, économique, structurel), a été de mettre en avant les compétences et l'engagement des directeurs comme piliers au sein des écoles.

Il a été acté entre IEN et directeurs, que les Référents Mathématiques et Français de Circonscription (RMC et RFC) seraient aux côtés des directeurs d'école pour :

- Pallier le manque de remplaçants : collaborer avec le second degré lors des formations, les ressources humaines du 2nd degré ont permis la mise en oeuvre des observations croisées des plans maths et français ;
- Légitimer le rôle du directeur ;
- Renforcer son rôle d'animateur pédagogique ;
- Redonner confiance aux directeurs dans leurs capacités de pilotage et d'accompagnement ;
- Être une personne ressource ;

Les professeurs des écoles, les directeurs d'école sont montés en compétence et par conséquent les gestes professionnels des enseignants ont légèrement évolué, les résultats des élèves également.

C'est une stratégie qui s'est avérée satisfaisante dans la mesure où 3 directeurs d'école ainsi qu'une CPC engagés sur le CAFIPEMF l'ont réussi sur 2 années.

OBJECTIF 2 : RENDRE L'ÉCOLE ATTENTIVE À LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Les deux tiers de la population guyanaise se déclarent en bonne ou très bonne santé en 2019. Néanmoins, la moitié des Guyanais sont en surpoids, 18 % souffrent d'hypertension artérielle et 8 % de diabète. L'accès aux soins est problématique à cause de l'absence de mutuelle complémentaire et de problèmes financiers qui entraînent un report des soins. Par ailleurs, un Guyanais sur cinq est limité dans ses activités pour raison de santé. Enfin, les étrangers sont en moins bonne santé que le reste de la population.

Ces constats ne font que confirmer la nécessité de rendre l'Ecole attentive à la santé des élèves et de promouvoir des actions qui participent à la réduction des inégalités. Cependant, les particularités géographiques du territoire Guyanais avec ses communes isolées, peu dotées de personnes ressources, peuvent être à l'origine de l'inégalité d'accès aux dispositifs de santé et de prévention.

Avec une population scolaire croissante chaque année, les besoins de santé des élèves ne cessent d'augmenter. Les réponses et les prises en charge par les médecins et les infirmiers scolaires trop peu nombreux en raison des difficultés de recrutement, se confrontent à la pénurie d'infrastructures médicales (les Centres médico psycho pédagogique, les Centres médico psychologiques) et d'autres professionnels de santé tels que les psychologues, les neuropsychologues, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens. Le manque de personnels de santé et les difficultés de maillage du territoire provoquent des délais d'attente pour une consultation pouvant aller à plus de 1 an.

Suite à la crise sanitaire du COVID19, une attention particulière est portée actuellement sur les élèves de CE1 et CE2 qui n'ont pas bénéficié de la visite médicale de grande section. Ces élèves peuvent actuellement cumuler des difficultés d'apprentissages dues à des déficits de discrimination visuelle et de conscience phonologique non repérés et non pris en charge.

L'accès à la santé pré scolaire (maternelle) et à la médecine scolaire est très inégal sur le territoire. Les détectations trop tardives peuvent engorger les structures de prise en charge pour les adultes. Et, si toutefois le nombre de dépistage était amené à augmenter, la prise en charge serait en difficulté faute d'un nombre suffisant de structure et de professionnel de santé.

Quelle que soit la situation géographique, les jeunes Guyanais sont informés sur les dispositifs qui leur sont destinés et sur l'offre de soins en matière de santé. Cependant, il existe une inégalité d'accès selon la répartition des ressources.

OBJECTIF 3 : RENFORCER L'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

Suite au renouvellement de la signature de la convention ARS/Rectorat en 2018, il y a eu une forte mobilisation des Conseils d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté dans les établissements (devenus CESCE suite à l'ajout de la thématique environnement), avec désignation de référents qui ont été régulièrement formés.

Au cours de la période, le partenariat institutionnel et associatif s'est structuré et renforcé. La convention ARS/Rectorat et une meilleure harmonisation des pratiques l'ont grandement favorisé. Il s'en est suivi une harmonisation des dates de clôture des appels à projets, une commission spéciale mixte ARS /rectorat pour le comité de pilotage académique des CESCE avec la présence des différents partenaires et financeurs.

Les associations sont très inégalement réparties sur le territoire (majoritairement à Cayenne), ce qui est un handicap pour les sites éloignés ou isolés, leurs membres étant souvent bénévoles.

L'accueil de sages femmes en milieu scolaire dans le cadre d'un partenariat avec la CTG-PMI est une véritable avancée pour l'éducation et la promotion de la santé sexuelle et reproductive. Cependant les difficultés de recrutement affectant également ces professionnels de santé dans notre territoire, ne permet pas de couvrir tous les EPLE qui en font la demande.

Afin d'affiner le pilotage et de répondre aux prescriptions institutionnelles, les comités suivants ont été créés :

- Comité de pilotage académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Comité de pilotage académique pour l'éducation à la vie affective et sexuelle
- Comité de pilotage académique des Ecoles Promotrices de santé

Ces comités se réunissent une à deux fois par an et permettent aux différents acteurs du monde de la santé et de la prévention de se rencontrer et d'échanger sur les projets, les besoins et les actions envisageables.

Une attention toute particulière est engagée dernièrement concernant les grossesses précoces. Une étude sur l'état des lieux et sur la détermination des variables favorisant la grossesse précoce des élèves scolarisés en Guyane est en réflexion afin de dégager une stratégie de lutte dans le prochain projet académique.

L'éducation et la promotion de la santé sont pris en compte dans la maquette de la formation initiale des professeurs des écoles à l'INSPé afin de promouvoir des formations à destination de l'ensemble des enseignants. L'Instance régionale d'éducation et de promotion à la santé (IREPS), dénommée Guyane Promo Santé (GPS) y intervient régulièrement.

Le réseau des universités pour l'éducation à la santé (UNIRÉS), réseau national de formateurs et de chercheurs est un partenaire connu et reconnu. Il a pour objectif de promouvoir la formation et la recherche en éducation à la santé dans une logique partenariale, en direction des communautés éducatives, dans et hors l'École. L'éducation à la santé promue par le Réseau contribue à la réussite éducative et à la réduction des inégalités sociales de santé. Des étudiants choisissent des thèmes sur l'éducation à la santé pour leur mémoire de fin de cursus.

De nombreuses formations intégrant l'éducation à la santé sont proposées à l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre du PAF ou offertes par les partenaires (GPS, CHAR, Maisons des Adolescents, associations...). Elles concernent toutes les thématiques (renforcement des compétences psychosociales, éducation à la vie affective et sexuelle, addiction, santé mentale, démarche de projet en éducation et promotion de la santé, troubles de la sphère autistique, hygiène bucco dentaire, langue des signes, lutte anti vectorielle,...).

Le frein pour les enseignants du 1er degré reste les formations statutaires obligatoires qui mobilisent beaucoup de temps de formation, et les moyens en remplacement insuffisants.

L'infirmière Conseillère Technique intervient 2 fois par an lors de la formation statutaire des directeurs nouvellement nommés et également dans les temps d'animations pédagogiques, lors de réunions de bassin ou de circonscription, lors de formations disciplinaires (enseignants stagiaires du 2nd degré, enseignants d'EPS...).

Les personnels de santé en font de même à l'échelle des écoles et EPLE.

Des Formations d'Initiatives Locales sont organisées permettant des acquisitions en équipe d'établissement.

La crise sanitaire a entraîné une multiplication des formations sur la connaissance du virus, l'hygiène en général (mains, locaux, ...), en partenariat avec les communes et les associations très souvent.

OBJECTIF 4 ET 5 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE. ÉTABLIR DES LIENS PRIVILÉGIÉS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LES ASSOCIATIONS POUR RAPPROCHER L'ÉCOLE DU MONDE PROFESSIONNEL

Un Conseil Académique Education-Economie a été installé à la rentrée 2017. Il s'est réuni en 2018, 2019, aucune réunion n'a été possible en 2020 et 2021 du fait de la crise de la COVID-19. Les principales orientations portaient sur la Carte des formations pour consolider l'offre Post-Bac, le Lycée des métiers afin de tisser un meilleur maillage territorial, et enfin l'ouverture de deux Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) supplémentaires dans des filières d'avenir. Des résultats sont aujourd'hui visibles avec l'ouverture de BTS et des mentions complémentaires post-Bac (Formation Complémentaire d'Initiative Locale FCIL, Diplôme de Comptabilité et de Gestion DCG, Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique DTS IMRT), la labellisation de quatre nouveaux lycées des métiers dont trois hors île de Cayenne (Kourou, Mana, Saint Laurent du Maroni). Concernant les CMQ il est à noter le passage en catégorie Excellence pour le Campus Bois, écoconstruction et écotechnologie (Matoury) et la labellisation du Campus Aéronautique et spatial (Kourou) et du Campus Santé, social, bien-être à Saint-Laurent du Maroni.

Une signature d'une convention de partenariat (ingénierie de formation) avec le SENAI (Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial au Brésil) est d'actualité afin de renforcer la coopération régionale et internationale de l'académie en faveur de l'insertion professionnelle.

Cet accord a établi les bases pour conduire, par l'échange d'informations, d'expériences et de connaissances, des projets spécifiques visant à favoriser le transfert de technologies et de compétences, notamment sous la forme de programmes de formation.

Ainsi, au dernier trimestre 2019, s'est tenue la formation Boulanger-Pâtissier financée par Pôle Emploi dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences. Cette action de formation professionnelle à visée qualifiante et insérante s'est inscrite dans le cadre d'un partenariat régional et international. Ce projet concret de territoire s'est appuyé sur un dispositif innovant et rendu possible grâce à une véritable convergence d'actions entre les partenaires : les services de l'Etat, le Service National de l'Apprentissage Industriel du Brésil (SENAI), Pôle Emploi, le MEDEF, la Chambre des métiers, les boulangers de Guyane, le Lycée Melkior-Garre, le GRETA, la DAREIC, la DAFPIC et le GIP FCIP de l'académie de Guyane.

L'élaboration de cette formation professionnelle a nécessité une ingénierie de formation spécifique qui a été préparée par les équipes académiques de la formation initiale et de la formation continue avec l'implication des professionnels de la place et aux côtés du formateur du SENAI afin de garantir la prise en compte du savoir-faire français en la matière ainsi que les exigences pédagogiques et certificatives. A l'issue de la formation, les stagiaires ont obtenu le Certificat de Qualification Professionnelle « Ouvrier qualifié de fabrication en boulangerie, viennoiserie, pâtisserie », une certification inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et délivrée par la branche professionnelle.

L'académie de Guyane soutient les actions innovantes des partenaires via le GIP FCIP :

- **Les Trophées de l'excellence du BTP (FRBTP)**

- » Le Groupe Image BTP déploie un programme visant à reconnaître le mérite et l'excellence des élèves, apprentis et publics de la formation continue des filières du BTP. Six prix sont habituellement décernés chaque année (du CAP au Master) à des candidats qui se distinguent par leur excellence académique, professionnelle et sociétale. Le prix du plus méritant est décerné à un candidat qui brille par ses résultats malgré un environnement social très difficile et des conditions défavorables à la poursuite d'une formation.

- **Le Village de la prévention (Caisse Générale de la Sécurité Sociale)**

- » Le Village de la Prévention, biennale de la protection sociale en Guyane met en avant une valeur forte de la CGSS : Agir ensemble, Protéger chacun ! L'idée est de responsabiliser pour que chacun soit acteur de sa propre sécurité.

De nombreux secteurs professionnels sont représentés (assurance, automobile, BTP, restauration, santé, sécurité). Les organismes de formation seront également présents. Au programme, plus de 40 exposants, des conférences, des ateliers et des jeux pour satisfaire un public varié (salariés, employeurs, indépendants et retraités, élèves et étudiants).

Installées en novembre 2017 sur les 4 bassins emploi-formation, les Comités Locaux Ecole-Entreprise se sont réunis 1 fois par trimestre jusqu'à la fin de l'année 2019. Aucune réunion en 2020 et 2021 n'a pu être réalisée du fait de la crise de la COVID-19. Cette dynamique est à reconstruire pour le prochain projet académique.

Des Actions communes sont menées avec les partenaires via les Campus des métiers et des qualifications, notamment dans le cadre de la découverte des métiers. À titre d'exemples :

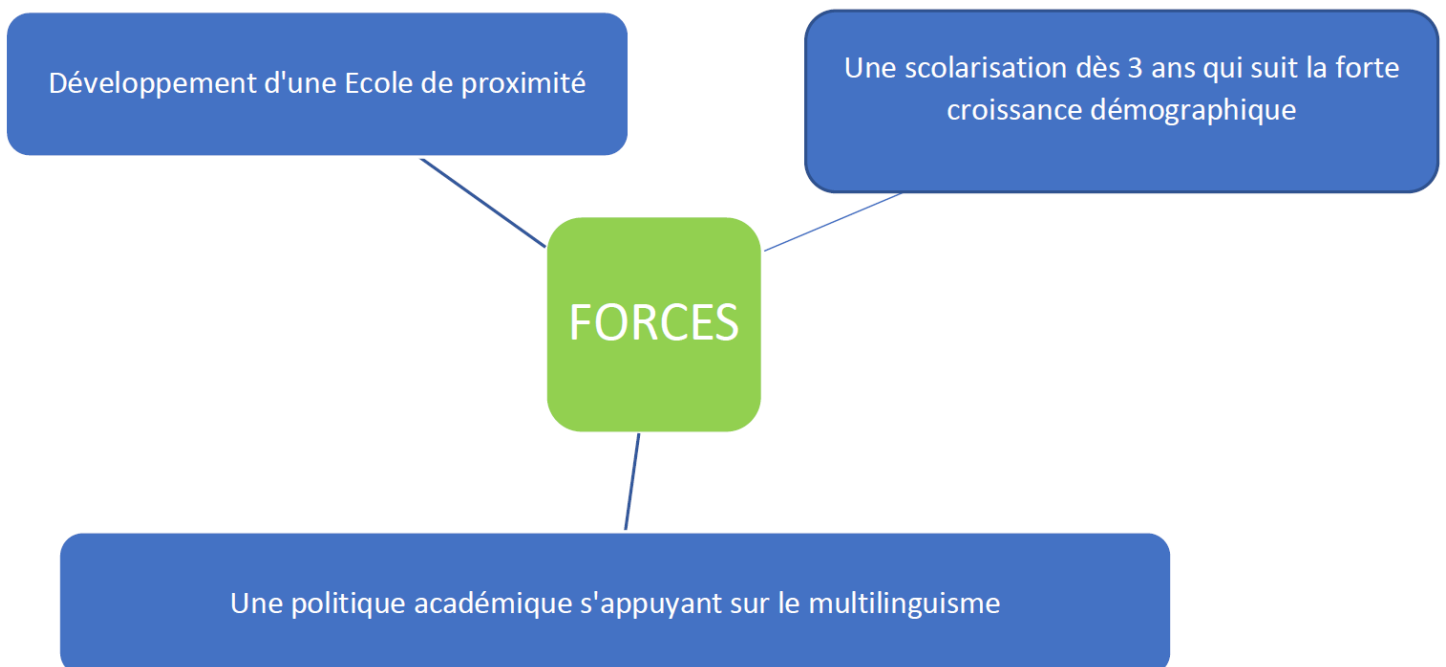
- co-pilotage de la semaine école-entreprise avec le MEDEF.
- co-pilotage de la semaine de l'industrie avec la DETCC
- Salon du bois
- Semaine de l'économie sociale et solidaire

Un point d'étape des partenariats est toujours à l'ordre du jour des Conseils des campus des métiers et des qualifications.

Un Comité de suivi est très actif avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de Guyane et le Centre National d'Etude Spatial (CNES).

BILAN DU PROJET ACADÉMIQUE 2018 - 2021

AXE 1 : RÉUSSIR LA MASSIFICATION DE LA SCOLARISATION EN TERRITOIRE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

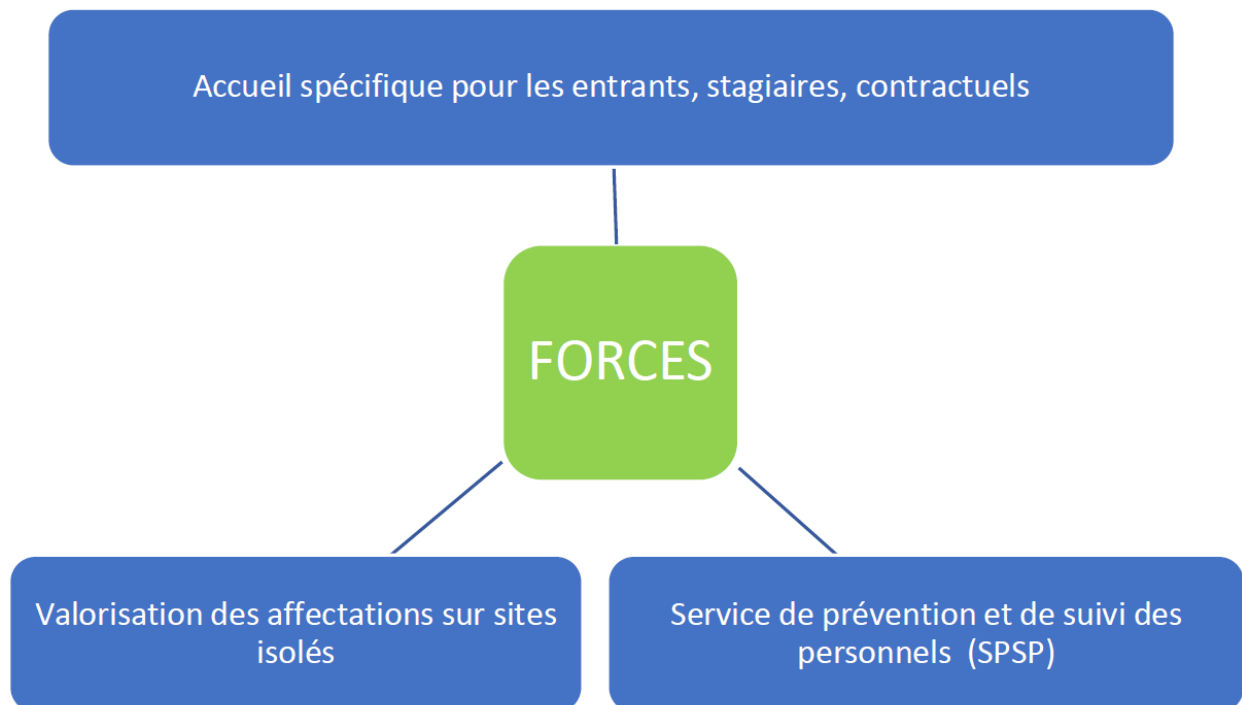


POINT D'ATTENTION :

La scolarité des élèves dans les sites très isolés est encore fortement touchée par l'éloignement et l'absence d'outils et d'infrastructures permettant à l'école d'investir ces lieux.

BILAN DU PROJET ACADÉMIQUE 2018 - 2021

AXE 2 : LES RESSOURCES HUMAINES

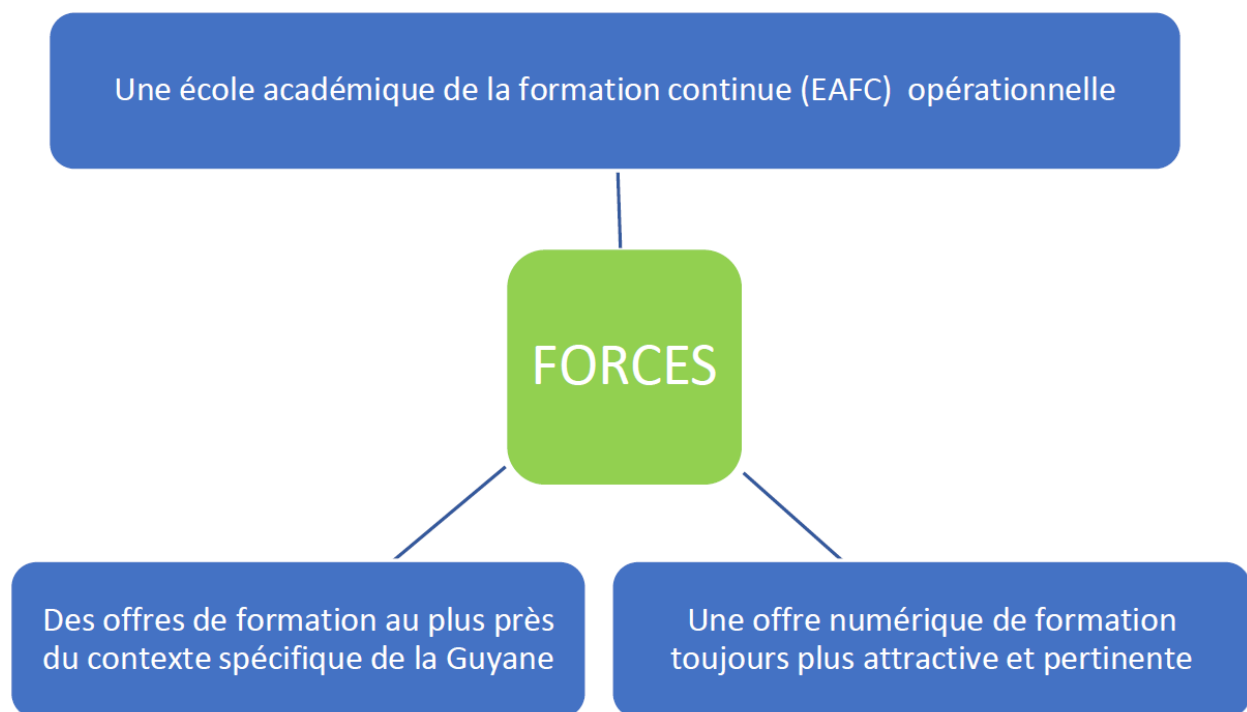


POINT D'ATTENTION :

Optimiser la réactivité des services pour les demandes internes ou extérieures : nominations, besoins.
Optimiser les procédures d'accueil au quotidien des usagers et des personnels.

BILAN DU PROJET ACADÉMIQUE 2018 - 2021

AXE 3 : FORMATION



POINT D'ATTENTION :

L'offre de formation pourrait se développer davantage avec une nouvelle stratégie d'identification du vivier de formateurs, une reconnaissance de ces formateurs, et un recours au numérique plus important.

BILAN DU PROJET ACADÉMIQUE 2018 - 2021

AXE 4 : UNE ACADÉMIE PERFORMANTE

Des partenariats économiques au plus près des besoins du territoire qui consolident les offres de formation diplômante

FORCES

Des partenariats solides

CESCE dynamique

POINT D'ATTENTION :

L'accès aux soins, les actions de prévention et la détection précoce des troubles sont des enjeux majeurs contribuant au bien-être et à la réussite des élèves.

Continuum enseignement scolaire-enseignement supérieur et professionnel
facteur de développement endogène du territoire.